MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Cinquième séance – Lundi 22 juin 2015, à 17 h

Présidence de M. Carlos Medeiros, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Marie Barbey-Chappuis*, *M. Eric Bertinat* et *Mme Laurence Corpataux*.

Assistent à la séance: *Mme Esther Alder*, maire, *M. Guillaume Barazzone*, vice-président, *M. Rémy Pagani*, *Mme Sandrine Salerno* et *M. Sami Kanaan*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 11 juin 2015, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour lundi 22 juin et mardi 23 juin 2015, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Mme Esther Alder, maire. Depuis lundi dernier, un peu plus de 30 personnes dorment dans les couloirs de la Maison des arts du Grütli, au deuxième étage. Il s'agit de requérants célibataires du foyer des Tattes, auxquels l'Hospice général a demandé de déménager dans des abris de la protection civile (PCi), afin de faire face à un afflux de réfugiés et de leurs familles.

Les requérants ont refusé cette demande. Ils estiment que les abris PCi n'offrent pas des conditions d'hébergement dignes et ils ont trouvé refuge dans un bâtiment qui appartient à la Ville. Leurs intérêts sont défendus par un collectif d'associations qui entend protester contre l'hébergement en abri PCi. Le personnel de la Maison des arts du Grütli, appuyé par des collaborateurs du Service social, fait tout pour que l'accueil des requérants ait lieu dans les conditions les plus dignes possible, sachant que ce bâtiment n'a pas vocation à héberger des gens pour y passer la nuit. *(Brouhaha.)* Si on pouvait faire silence, cela m'arrangerait.

Je tiens à souligner que la présence de requérants ne met pas en péril le fonctionnement de la Maison des arts du Grütli, puisqu'elle est circonscrite au deuxième étage, auquel le public n'a pas accès. Toutes les activités et tous les spectacles prévus ont pu se dérouler normalement depuis le début de la semaine. Nous avons demandé aux requérants de quitter les lieux pendant la journée, à 8 h. Nous avons donné instruction à l'équipe de la Maison des arts du Grütli et aux agents de sécurité préventive de maintenir au mieux une utilisation du bâtiment conforme aux règles en vigueur.

Sur les lieux, dès lundi soir, le département de la culture et du sport a renforcé la présence des agents de sécurité préventive de la Ville de Genève. Ces agents ont passé la nuit de lundi à mardi sur place afin d'assurer la sécurité du bâtiment et des personnes. A partir de mardi, des agents de sécurité du secteur privé ont pris la relève; ils sont présents de 20 h à 8 h.

Depuis lundi dernier, le Conseil administratif a travaillé sans relâche pour trouver une solution à une situation qui échappe à ses compétences, puisque l'hébergement des requérants d'asile est une compétence déléguée par la Confédération aux Cantons. Le Conseil administratif a décidé de tolérer la présence des requérants à la Maison des arts du Grütli, autorisation renouvelée toutes les vingt-quatre heures. La Ville a aussi mandaté un médiateur en la personne de M. Ueli Leuenberger, chargé de trouver une solution alternative. M. Leuenberger est une personnalité reconnue pour sa connaissance de ce genre de problématique et pour son indépendance. Mon collègue Sami Kanaan et moi-même, nous avons rencontré le collectif à plusieurs reprises. Jeudi, nous avons proposé la mise à disposition de l'Espace quartier aîné-e-s Seujet jusqu'au 29 juin 2015, local municipal actuellement inoccupé car des travaux de rénovation doivent y être effectués.

C'est un lieu muni d'une cuisine et de toilettes, nettement plus adapté que la Maison des arts du Grütli à un accueil digne de ces personnes. Cette proposition a été refusée par le collectif, ce que Sami Kanaan et moi-même avons déploré.

Sachez aussi que la Ville a également sollicité par deux fois une rencontre urgente avec le Conseil d'Etat, par des courriers faxés les mercredi 17 juin et vendredi 19 juin 2015, afin de trouver une solution à l'accueil des requérants. De plus, elle a proposé au Conseil d'Etat une rencontre tripartite avec le collectif qui les représente, proposition à laquelle le Conseil d'Etat n'a pas donné suite à ce jour. La Ville s'est aussi associée à une démarche de la Ville de Carouge, qui a demandé à l'Hospice général d'envisager l'ouverture de la caserne des Vernets aux réfugiés.

Dimanche, mon collègue Sami Kanaan et moi-même, nous avons rencontré le conseiller d'Etat en charge du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé, ainsi que le directeur de l'Hospice général, pour évoquer de nouvelles pistes. Le Conseil administratif cherche également une solution durable, à plus long terme, en étudiant la mise à disposition de terrains de la Ville. Il réitère sa proposition de mettre gratuitement à la disposition du collectif un espace sur la plaine de Plainpalais et une tente pouvant servir de lieu de mobilisation, avec un accès à l'eau et à l'électricité, ainsi que l'installation de sanitaires mobiles. Il exige du Conseil d'Etat un réel engagement pour proposer rapidement des alternatives adéquates, incluant la mise à disposition de lieux d'accueil de jour. Comme vous avez pu le constater, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, la Ville met tout en œuvre pour trouver une solution satisfaisante.

J'aimerais profiter de l'occasion pour vous rappeler ce qui se passe en amont de cet événement. L'Europe fait actuellement face à un afflux croissant de migrants. Selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), jamais les candidats au départ n'ont été aussi nombreux. L'an dernier, les guerres, les dictatures et les persécutions ont poussé 60 millions de personnes à fuir leur pays, un record depuis les cinquante dernières années. Les instances internationales se sentent de plus en plus dépassées.

Nous avons tous un devoir d'humanité et nous devons améliorer les conditions d'accueil de ces personnes, qui pour la plupart vivent des tragédies. La Confédération s'est engagée en mars à accueillir 3000 réfugiés syriens supplémentaires sur trois ans. Les Cantons doivent se préparer à leur arrivée et tout mettre en œuvre pour porter secours à ces hommes et à ces femmes qui fuient la guerre et la misère. Genève doit se montrer non seulement à la hauteur des valeurs et des principes qu'elle défend, mais aussi à la hauteur de son histoire et de son identité de ville de refuge. Genève est dépositaire des Conventions de Genève et elle accueille le siège du HCR. D'autres villes en Europe doivent faire face à des situations bien plus dramatiques. Cela nous permet de relativiser ce qui se passe dans notre ville. Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention. *(Applaudissements.)*

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Le président. En mon nom et au nom du bureau, nous tenons à féliciter les membres du Conseil municipal qui ont participé au tournoi de football et au tournoi de pétanque des élus. En football, l'équipe a fini deuxième du tournoi; à la pétanque, l'équipe a fini troisième. Toutes nos félicitations!

Aujourd'hui, nous lèverons la séance à 18 h 55 en raison d'une séance de la commission du logement. Nous reprendrons à 20 h 45 puisque, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, vous avez du matériel informatique à récupérer au Palais Eynard. Celles et ceux qui sont inscrits ne doivent pas oublier d'aller le chercher.

Les Verts nous ont fait savoir qu'ils présenteront leur candidat pour l'élection au conseil de la Fondation pour l'accueil et l'hébergement de personnes âgées ainsi qu'à la Commission consultative de la petite enfance lors de la première séance de septembre, après la pause estivale.

3. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 130, lettre B).

Mme Natacha Buffet-Desfayes (LR). Le groupe libéral-radical propose la candidature de M. Bernard Lescaze, ancien conseiller municipal et historien bien connu de tout Genève.

Le président. Cette candidature étant unique, l'élection est tacite.

M. Bernard Lescaze est élu.

4. Questions orales.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à M. Kanaan. Je reviens sur la problématique des relieurs auxquels la Bibliothèque de Genève (BGE) recourt. Le lendemain de la séance lors de laquelle j'avais posé une question à ce sujet, j'ai vu une réponse du directeur, M. Alexandre Vanautgaerden, dans la presse. Premièrement, j'aimerais donc savoir s'il a l'autorisation de répondre directement dans les journaux sans passer par le magistrat.

Second point: je constate que les relieurs continuent de manifester et de dire que les réponses données sont erronées. Par conséquent, je souhaite des éléments d'information plus circonstanciés, quand bien même j'ai reçu vos indications par écrit, Monsieur le magistrat. Je vous en remercie, mais elles ne me satisfont pas.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, il est évident que c'est avec mon plein accord que le directeur de la BGE s'exprime dans la presse. Il répondait à un courrier des lecteurs paru quelques jours plus tôt. Sa réponse avait été validée par mon département.

Pour le reste, il y a une divergence de vues entre certains – j'insiste sur ce mot – relieurs. Nous vous avons écrit une lettre circonstanciée, dont vous n'avez pas fait état, ce qui m'incite à la mentionner, sur les chiffres objectifs. Ils sont ce qu'ils sont: nous n'avons pas diminué le volume d'activité confié aux relieurs, au contraire… Je profite de l'occasion pour dire, puisque vous ne le faites pas, Monsieur le conseiller municipal, que la BGE est celle qui consacre la plus grande partie de son budget, en proportion, à des artisans locaux parmi toutes les bibliothèques patrimoniales de Suisse.

Comme je l'avais dit, il y a toutefois un soupçon d'entente tarifaire, ce qui est interdit. Une enquête est en cours à ce sujet, d'où une certaine nervosité. Si l'entente cartellaire est le fruit d'une maladresse, nous serons très indulgents. Vous comprendrez cependant, au nom de la défense de l'intérêt public et des deniers du contribuable, que nous fassions une vérification.

M. Olivier Gurtner (S). Ma question s'adresse à M. Rémy Pagani, en charge des travaux et de l'aménagement. Elle concerne les travaux de rénovation du Grand Théâtre, et plus spécifiquement de la fosse d'orchestre. L'objectif de la rénovation est une restauration patrimoniale, mais aussi, et surtout, une mise en conformité du bâtiment aux normes de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail. Or, les problèmes de la fosse d'orchestre du Grand Théâtre sont connus: issues de secours, taille étroite et ventilation défectueuse

qui a conduit à l'évanouissement de plusieurs musiciens en pleine représentation à cause de la chaleur. Ma question est donc la suivante. Etant donné que la proposition PR-1063 ne tient actuellement pas compte de ces éléments de rénovation de la fosse d'orchestre, le magistrat prendra-t-il des mesures pour les y intégrer?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le nouveau conseiller municipal, sachez que j'ai tordu le cou à une tradition lors de mon arrivée: au fur et à mesure d'un programme, les conseillers municipaux posaient de nouvelles exigences, ce qui faisait monter les budgets. Ce Conseil municipal a accepté un crédit de rénovation du Grand Théâtre de 64 millions de francs, et même plus, de 67 millions de francs, mais 4,5 millions ont été retranchés au motif que les divers et imprévus ont été jugés trop aléatoires…

Il n'est pas question et il n'a jamais été question de rénover quoi que ce soit de la grande salle. Y toucher signifierait réduire la jauge de 1500 à 900 personnes, puisque les conditions de sécurité actuelles ne sont plus celles des années 1950. Cela impliquerait un coût supplémentaire de 11 à 15 millions de francs. Nous avons donc décidé d'y renoncer, sauf à faire en sorte – c'est la seule exception – que la ventilation complète de la salle soit améliorée, ce à quoi le Conseil administratif a fait droit. Cela nécessitera que je revienne devant vous avec une proposition pour un complément puisque je n'ai plus de divers et imprévus. Nous avons chiffré cette exigence-là et elle coûterait assez cher, étant donné que le système de ventilation est complètement déficient dans la fosse d'orchestre ainsi que dans les cabines de la télévision et de la radio. Il n'est pas question pour nous d'augmenter les exigences du programme en cours de route.

Je conclus en vous annonçant tout de même une bonne nouvelle. Nous avions renoncé à la rénovation de l'avant-foyer pour des raisons d'économies et j'avais demandé au Canton, et à la Confédération par l'intermédiaire de celui-ci, de nous aider à préserver ce patrimoine que représentent non seulement le foyer – pris en compte par les 64 millions de francs – mais également l'avant-foyer. La Confédération nous a généreusement octroyé 400 000 francs, ce dont je la remercie. Je tâcherai de faire en sorte que cette ligne permette la rénovation de l'ensemble de l'avant-foyer comme il se doit.

Mme Sandrine Burger (Ve). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan. Quinze jours avant la Fête de la musique, des pianos disponibles dans les rues de la ville font le bonheur de la population. Beaucoup regrettent qu'ils soient retirés immédiatement après la fête. Je voulais donc savoir s'il était envisageable de les laisser en place le temps de l'été pour que les gens puissent en profiter plus largement.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Madame la conseillère municipale, je partage avec vous et beaucoup de Genevoises et de Genevois la passion renouvelée chaque année pour cette magnifique action. Je relève à quel point elle enchante les gens. Elle est couronnée de succès chaque année, notamment parce que ces pianos en plein air ne subissent aucune forme de vandalisme, ce qui est assez extraordinaire.

Cela dit, votre suggestion appelle une réponse à deux niveaux. En soi, je la trouve fort sympathique, mais cette action a le charme de la rareté: elle deviendrait banale si elle durait trop longtemps. L'autre point est un enjeu de ressources: ces pianos demandent un suivi quotidien. S'il pleut, il faut les couvrir, par exemple. Aujourd'hui, nous co-subventionnons le projet: pour résumer, un piano coûte 2500 francs et chaque commune verse un montant en fonction du nombre de pianos sur son territoire. De mémoire, la Ville de Genève compte 15 pianos sur une soixantaine en tout, ce qui est un succès, puisqu'il y en a aussi en France voisine, désormais, et dans toute la région. Si l'opération durait tout l'été, les coûts seraient beaucoup plus élevés. Nous n'avons pas le budget pour cela. J'essaie cependant de multiplier des actions du même type, qui valorisent l'espace public, grâce à la musique, dans ce cas-là, et qui créent du lien social positif, par analogie à ce que mon collègue Guillaume Barazzone fait avec le programme urbanature.

Mme Astrid Martin (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif dans son ensemble et elle est simple. Quel est le montant nécessaire pour rénover le parc de logements de la Ville, tous types de logements confondus, afin que les bâtiments soient en bon état? Une étude a-t-elle été menée en ce sens? Si oui, pourrait-elle être mise à la disposition du Conseil municipal?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Depuis une bonne dizaine d'années maintenant, nous disposons d'un système d'évaluation appelé Stratus. Tous les deux ans, notre patrimoine bâti est évalué, ce qui nous a permis de remonter tous les bâtiments au-dessus de la cote de 0,5 durant ces huit dernières années. Nous avons pour objectif de faire en sorte que les Minoteries ou la Cité-Jonction, par exemple, qui sont de grands bâtiments, ne descendent pas sous cette cote, selon cette méthode. Celle-ci nous permet d'estimer l'entretien nécessaire, notamment pour ne pas descendre au-dessous de 0,5, ainsi que ce qui devrait être entrepris, si nous étions une caisse de pension, afin de maintenir notre patrimoine bâti à un niveau très élevé. Lorsque je dis «niveau très élevé», je parle d'un niveau d'excellence, pas du 0,5.

Nous avons présenté ces éléments à la commission des travaux et des constructions il y a deux ans. Je me réjouis d'y revenir puisque, parallèlement, a été menée

une étude appelée Acanthe, sur l'ensemble de notre patrimoine, pour évaluer non pas son coût marchand, car nous estimons qu'il n'est pas question de le vendre au prix du marché, mais d'autres critères, bâtiment par bâtiment. J'en avais fait état devant la commission il y a un an ou un an et demi. Je me tiendrai également à la disposition de la commission pour présenter l'évaluation Stratus et représenter l'étude Acanthe, afin de mettre à niveau l'ensemble des nouveaux conseillers municipaux et qu'ils ne disent pas tout et son contraire sur cette question.

Mme Marie-Pierre Theubet (Ve). Je prends le micro de Mme Burger, puisque le mien ne fonctionne pas. Ma question s'adresse à M. Pagani, à M. Barazzone ou à M. Kanaan, je ne sais pas, dans la mesure où elle concerne l'aménagement, les espaces verts, le sport… Il s'agit du terrain de pétanque du parc des Cropettes. Les personnes amatrices de pétanque et qui l'utilisent tous les jours ont observé qu'un conteneur avait été enlevé et que des gens sont venus mesurer ce terrain. Elles s'inquiètent des projets éventuels de la Ville. Ce terrain disparaîtra-t-il ou pas? Que peuvent nous dire les magistrats à ce sujet?

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. M. Barazzone vous répondra ultérieurement. La parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Je m'adresse à M. Pagani, qui n'a toujours pas répondu à la question que j'avais posée lors de la séance du 3 juin 2015, alors qu'il s'y était engagé. Mais je vous laisse terminer la consultation de votre portable, Monsieur Pagani…

Elle concernait le fait que la Ville, comme tout privé, devra bientôt se conformer à l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) ainsi qu'à l'ordonnance sur la protection de l'air. J'aimerais savoir, pour l'ensemble des immeubles de notre parc immobilier, quel sera le coût de l'installation du double vitrage, voire du triple vitrage sur les artères largement polluées. La Ville met en place de grandes oreilles dans le cadre de la campagne «La Ville réduit le bruit routier»; je préférerais savoir quel sera le coût du respect de la norme fédérale… Par exemple, à la rue Ferdinand-Hodler, un immeuble d'angle possède toujours un simple vitrage.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur Genecand, j'essayais de traduire votre précédente question sur mon portable pour pouvoir vous répondre demain, mais je réponds volontiers à celle que vous m'aviez posée la dernière fois. Elle se fondait d'une part sur l'article 56 de la loi sur les construc-

tions et installations diverses et d'autre part sur l'OPB. Dans les rues qui génèrent ces nuisances, les propriétaires seront impactés s'ils n'ont pas mis en place des mesures de réduction substantielle de la pollution sonore et atmosphérique de ces rues. Pour finir de vous redonner le cadre, sachez que le double vitrage a été imposé par le Canton à la fois pour des questions d'économie d'énergie et de protection contre le bruit.

Il m'a été répondu que l'autorité compétente, à savoir le Canton, accorde des dérogations et qu'elle demande en contrepartie qu'une stratégie de rénovation ou de remplacement soit élaborée. Tout cela se fait donc en coordination entre le Canton, la commune et les propriétaires. Nous viendrons volontiers rendre des comptes sur ce sujet à la commission des travaux et des constructions. Chaque immeuble doit être considéré pour lui-même: soit nous avons mis en place des conditions qui permettent de se passer de ce coût pour la collectivité, soit ce n'est pas le cas, et nous devrons alors discuter des compensations avec les propriétaires. Nous avons fait une préétude qui identifie le coût à plusieurs millions de francs, que nous devrons débourser, le cas échéant, si l'autorité ne nous accorde pas de dérogation.

M. François Mireval (S). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone, en tant que démocrate-chrétien. Dans les rues de notre cité, on rencontre fréquemment des familles pauvres, issues de minorités chrétiennes persécutées et n'ayant d'autre ressource que de se livrer à la mendicité. Celles-ci sont persécutées en Europe de l'Est, certes, par des Européens, pour des raisons sociologiques plus que religieuses. Or, une loi cantonale – inutile, dispendieuse et scélérate – interdit la mendicité non seulement à ces minorités chrétiennes persécutées, mais aussi aux ordres chrétiens mendiants tels que les franciscains ou les dominicains, ce qui semble contrevenir à la liberté de pratiquer sa religion. Que prévoyez-vous de faire, Monsieur le conseiller administratif démocrate-chrétien, pour rétablir la liberté d'exercer toutes les religions à Genève?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je n'ai pas entendu la fin de votre intervention, cependant je crois avoir compris la question que vous posiez dans l'ensemble. Permettez-moi de vous répondre non en tant que démocrate-chrétien, mais en tant que magistrat de la Ville. Qu'est-ce que le Conseil administratif peut faire concernant la mendicité? Vous savez qu'une loi cantonale nous impose d'interdire et de sanctionner la mendicité. C'est donc ce que la police municipale fait, avec tact et jugement.

Cela dit, le Conseil administratif a mené des réflexions, qui continuent de manière interdépartementale de façon à aborder globalement la problématique

des Roms – j'emploie ce mot dans le sens d'enjeu – et de leur situation de minorité. Vous parliez aussi des minorités chrétiennes; c'est un élément que nous pouvons inclure à la réflexion pour voir comment, au-delà de la sanction pure et simple, trouver des solutions afin que cette population ne se sente pas ostracisée et qu'elle puisse coexister à Genève. On sait qu'elle est parfois stigmatisée; nous avons donc mené une réflexion avec les services de Mme Alder en particulier, mais aussi avec l'Université et des représentants de groupes et d'associations spécialisés dans le domaine. Nous poursuivrons ces réflexions qui sont tout ce que nous pouvons faire au niveau de la Ville.

D'un côté, une loi cantonale demande la sanction, ce qui peut être utile et bien dans certains cas; de l'autre, la situation particulière de ces populations doit être gérée indépendamment des cas particuliers. Il faut mettre en œuvre une stratégie globale et c'est ce que nous essayons de faire avec les départements de la Ville et le Canton, où d'autres services que la police traitent de la problématique, notamment sous l'angle social.

Monsieur le président, permettez-moi de répondre à d'autres questions orales qui m'avaient été posées précédemment.

M. Schnebli demandait à juste titre que nous fassions appliquer le règlement d'exécution de la loi sur les manifestations sur le domaine public, qui ne prévoit pas d'autorisation lors de la récolte de signatures pour les initiatives et les référendums. Vous aviez totalement raison, Monsieur, et j'ai donc rappelé à la police municipale, par le biais de son commandant, qu'aucune autorisation n'était nécessaire pour cette activité afin que la pratique soit claire. Si vous constatez de nouveau un problème dans ce domaine-là, je vous remercie de bien vouloir m'en parler ou de m'envoyer un courriel. Je rappellerai la règle s'il le faut.

Je réponds ensuite à M. Thévoz, qui me posait une question sans polémique sur la possibilité que je diminue mon temps de travail à Genève en raison de mon mandat au Conseil national. Eh bien, non, Monsieur Thévoz, je n'entends pas diminuer mes efforts pour que cette ville soit plus sûre, plus propre et plus verte. J'ai annoncé durant la campagne électorale que je continuerai à siéger à Berne si le peuple le veut bien. Ma précédente élection, légitime puisqu'elle avait eu lieu avant mon mandat au Conseil administratif, répond à une vision: dans certains dossiers qui se traitent à Berne, et il y en a de plus en plus, je pense qu'il est très utile que des magistrats – au même titre que le libéral-radical Olivier Français, à Lausanne, le socialiste Alexander Tschäppät, à Berne, ou Kurt Fluri, à Soleure – puissent défendre les thématiques propres aux villes au niveau fédéral. Je continuerai à m'engager dans ce but à Berne, sans relâcher mes efforts ici à Genève. Les magistrats que nous sommes ne sont pas fonctionnaires, vous le savez, et nous ne pointons pas comme les employés de la Ville de Genève. Nous travaillons sans relâche pour que cette cité puisse être la plus belle possible.

M. Gomez s'interrogeait quant aux mesures prises lors de fêtes organisées sur le domaine public, dans les parcs, notamment en matière de nettoyage par le Service Voirie – Ville propre. La même question m'avait été posée par M. Haas. La police municipale patrouille régulièrement. Les fameuses fêtes dont vous parliez, Monsieur le conseiller municipal, avaient eu lieu à la fin du mois d'avril. C'était un peu tôt. Nous n'avions pas anticipé le fait qu'il ferait si beau. Désormais, des patrouilles tourneront systématiquement dans les parcs. Une action débutera le 1er juillet 2015: 12 policiers municipaux patrouilleront dans les parcs pour sensibiliser la population et sanctionner ceux qui jettent leurs déchets par terre plutôt que dans les poubelles. C'est le volet sanction et prévention.

L'administration s'adapte. La voirie travaillait cinq jours sur sept; elle travaille désormais sept jours sur sept, y compris les entreprises sociales et solidaires avec lesquelles la Voirie a des contrats, même dans la soirée et le matin très tôt, de manière que les conséquences des soirées, notamment le vendredi soir et le samedi soir, puissent être nettoyées dès le lendemain dans les parcs et sur les places. Il est important que la population trouve une ville propre le matin. Nous travaillons d'arrache-pied sur ce point.

Mme Fabienne Beaud (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne la statue de M. Le Fort, située à la place Charles-Sturm. Cette statue est continuellement victime d'incivilités. Ne pourrait-on pas la déplacer à la rue François-Le-Fort, en face de l'église orthodoxe russe, ce qui ferait un symbole, puisque cette sculpture a été offerte par la Ville de Moscou?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J'ai déjà été sollicité par le descendant de la quatrième génération de M. Le Fort en ce qui concerne cette statue et les aléas qu'elle subit. Aujourd'hui, je ne peux pas agir à ce sujet. D'une part, je n'ai pas les fonds nécessaires et, d'autre part, nous attendons de réexaminer l'ensemble de l'aménagement de la place Charles-Sturm, où l'implantation du Pavillon de la danse est prévue. Cela permettra de reconsidérer l'emplacement de cette statue. Le lieu de son installation avait été négocié bien avant mon arrivée et il est désormais remis en question. Toujours est-il que nous attendrons de revoir l'ensemble de l'aménagement pour, le cas échéant, faire droit à votre demande, Madame.

M. Simon Brandt (LR). Je crois que ma question s'adresse à M. Pagani et elle concerne la salubrité du parking souterrain de Villereuse. J'ai eu contact avec plusieurs usagers de ce parking, qui ont la désagréable impression que celle-ci

va de mal en pis, dans la mesure où il faut zigzaguer entre les jets d'urine et les déchets lorsqu'on gare sa voiture le matin. Quelque chose peut-il être fait pour améliorer la salubrité de ce parking? Si M. Pagani n'est pas concerné, ce doit être Mme Salerno.

Le président. Merci, Monsieur Brandt. Le Conseil administratif vous répondra ultérieurement. La parole est à Mme Michèle Roullet.

Mme Michèle Roullet (LR). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme Alder. Auparavant, dans les écoles, nous avions des concierges, qui sont devenus des techniciens de surface; aujourd'hui, on parle de «RBS», pour responsables de bâtiment scolaire. Dans notre société, nous avions des sans-logis; aujourd'hui, ce sont des «SDF». Dans nos entreprises, nous avions des responsables et des chefs du personnel; aujourd'hui, nous avons des responsables «RH», tandis que les apprentis sont devenus des apprenants. Enfin, dans notre belle république, nous avions les Promotions; aujourd'hui, c'est la Fête des écoles. Change-t-on les noms pour ne pas avoir à changer quoi que ce soit? Supprimerons-nous l'Escalade au profit de la Fête genevoise de décembre?

Blague à part, Madame Alder, j'aimerais savoir si, en tant que magistrate, vous pourriez réhabiliter le beau nom de «Promotions»? Je ne suis pas sûre que les enfants aient tellement envie de fêter la fin de l'année scolaire au son du mot «école». En outre, les Promotions viennent de notre terroir: cela veut dire que les enfants sont promus et qu'ils vont ailleurs, dans un nouveau degré. C'est encore une appellation fréquemment utilisée. Pouvez-vous rétablir ce beau nom de «Promotions»?

Mme Esther Alder, maire. C'est vrai, les responsables de bâtiment scolaire étaient auparavant des concierges; le métier change, comme beaucoup de choses, et la dénomination qui l'accompagne doit évoluer avec lui. Aujourd'hui, un responsable de bâtiment scolaire a plusieurs bâtiments à sa charge. D'ailleurs, le Service des écoles et institutions pour l'enfance a beaucoup approfondi la question de l'égalité de travail entre les différents responsables de bâtiment scolaire. C'est l'une des plus grandes réformes actuelles du service. Nous avons maintenant des responsables de secteur. Oui, les choses changent. On peut le déplorer, mais c'est comme ça.

S'agissant de la Fête des écoles, ce terme n'est pas tombé du ciel. Vous savez que le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport est en charge de la formation. La notion de «Promotions» faisait référence à d'autres

vues; désormais, on avance, on essaie de ne pas faire doubler les enfants, qui participent à la fête, qu'ils réussissent bien ou moins bien. C'est peut-être cet élément qui a prédominé dans le recours à la terminologie de «Fête des écoles» plutôt qu'à celle de «Promotions».

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse probablement à Mme la maire, parce qu'elle concerne en fait tout le Conseil administratif. Elle rejoint l'information donnée par Mme la maire en début de séance sur l'utilisation, depuis une semaine, de la Maison des arts du Grütli comme une maison du refuge, avec l'accord du Conseil administratif, au sein de la Cité du refuge. La commune répond donc par la disponibilité, le dialogue, le respect des revendications et des droits des immigrants à l'absence de disponibilité, à l'évitement du dialogue ainsi qu'à l'ignorance des droits des immigrants qui caractérisent le Conseil d'Etat. Ce n'est pas le seul terrain ni le seul champ politique où la commune se retrouve à assumer la tâche de pouvoirs supposés lui être supérieurs; c'est néanmoins le plus visible et le plus urgent.

Ma question au Conseil administratif est donc la suivante. Faut-il s'attendre à court ou moyen terme à ce que la Ville ait à suppléer à d'autres carences, silences ou absences du Conseil d'Etat que ceux qui concernent l'asile?

Mme Esther Alder, maire. Ecoutez… On n'espère pas! On n'espère pas, puisque l'accueil et l'hébergement des requérants d'asile incombent au Canton de par la loi, par une responsabilité déléguée par la Confédération. Nous n'entendons pas nous substituer au Canton dans l'accomplissement de ses devoirs. Nous n'avons pas choisi que la Maison des arts du Grütli soit le lieu où tout ce mouvement autour de l'accueil des requérants se manifeste aujourd'hui. Nous sommes devant une situation de fait accompli, que nous essayons d'accompagner. Le Conseil administratif est tout à fait opposé à un accueil de longue durée en abri PCi.

Cela me permet de vous donner la teneur du dernier communiqué de presse que le Conseil administratif a fait parvenir aux différents médias. Comme je l'ai déjà dit, la Ville de Genève n'est pas opposée à l'occupation de la plaine de Plainpalais par ce mouvement.

Le Conseil administratif demande formellement la tenue sans délai d'une séance tripartite entre le Conseil d'Etat, le Conseil administratif et le collectif, la mise en place à très brève échéance d'une *task force* sous l'égide du Conseil d'Etat, en association avec les principaux partenaires, dont la Ville de Genève et la Ville de Carouge, l'Hospice général et les autres institutions concernées. Nous

demandons également un plan d'action avec des échéances concernant des solutions alternatives à l'hébergement de longue durée en abri PCi, avec un engagement institutionnel du Conseil d'Etat dans son ensemble. Et nous demandons enfin la mise à disposition rapide de lieux d'accueil de jour pour les personnes hébergées en abri PCi, avec un appui social adéquat.

Le Conseil a réitéré sa disposition à collaborer à la recherche de solutions et il invite également le collectif du Grütli à transférer son action vers d'autres lieux.

M. Souheil Sayegh (DC). Ma question s'adresse au Conseil administratif, et peut-être à vous, Madame le maire. Pour ne pas polémiquer, j'ai intitulé ma question: «Sans alternative à l'entente pour tous», en minuscule dans le texte. Je suis fraîchement élu ici et je m'aperçois que cette salle a un problème d'acoustique. Je ne me serais jamais douté une seconde, derrière mon écran de télévision, que des raisons techniques faisaient, parfois, qu'on ne s'entendait pas. Sans forcément avoir la réponse maintenant, j'aurais voulu savoir s'il était possible, pour la rentrée, en accord avec le Grand Conseil, de pallier ce problème qui est impressionnant.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous sommes invités dans cette salle depuis des décennies et j'en profite pour remercier le Grand Conseil de nous offrir son intendance et de mettre cette enceinte à notre disposition. Un projet de rénovation a fait l'objet d'un concours, primé, et le Grand Conseil doit se prononcer sur un crédit d'investissement pour rénover tout le bâtiment, à hauteur de 18 millions de francs, incessamment sous peu, juste avant ou après l'été.

En ce qui concerne l'acoustique, il est vrai qu'on n'entend quasiment rien de ce qui se dit dans ce parlement, y compris du côté du perchoir. Nos demandes ont été considérées par l'administration cantonale, cependant l'acoustique ne peut pas être améliorée. C'est ce qui justifie aussi la rénovation de cette salle. Il avait été question d'éteindre des haut-parleurs – ils sont éteints, précisément –, mais rien n'y fait malheureusement.

M. Alfonso Gomez (Ve). Ma question s'adresse à M. Guillaume Barazzone et elle concerne le programme urbanature. Certains endroits ont vu un accroissement des plantes assez remarquable, ce dont je félicite le département et les travailleurs, mais nous sommes quelques-uns à nous être interrogés sur la gestion écologique de ce projet. Sur quels critères précis repose le programme urbanature? Des pesticides sont-ils utilisés? J'espère évidemment qu'il n'y en a aucun.

Le président. Merci, Monsieur. M. Guillaume Barazzone vous répondra demain. La parole est à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je vous remercie, Monsieur le président. Une citoyenne m'a demandé de poser une question à M. Pagani. Une conseillère municipale vous avait récemment interrogé relativement à la passerelle du pont du Mont-Blanc. Dans votre réponse, Monsieur Pagani, vous aviez annoncé attendre des éléments de M. Luc Barthassat, conseiller d'Etat. La question est donc: que vous a-t-il répondu, s'il l'a déjà fait? Subsidiairement, où en est le dossier de la passerelle du pont du Mont-Blanc?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne crois pas avoir répondu de cette manière-là. J'ai dû dire qu'une étude de la Compagnie générale de navigation sur le lac Léman concernant le mouvement des bateaux avait été entreprise et que les résultats m'avaient été présentés, qui démontraient qu'il fallait revoir la position de la passerelle afin d'éviter qu'elle n'arrive sur l'accroche du Jardin anglais. Les circulations devaient également être modifiées. Nous avions donc demandé un complément d'étude en ce qui concerne la navigation dans la petite rade pour justifier le déplacement de la passerelle.

Parallèlement, j'ai rencontré M. Barthassat – ce que je fais quasiment deux fois par mois – et nous avons discuté de cette question. Nous avons ressorti la proposition que j'avais faite, à savoir que les présélections du pont du Mont-Blanc soient redimensionnées, car elles sont larges, par un rétrécissement de 20 cm chacune, de façon à permettre le passage d'une piste cyclable dédiée sur le pont, tout en maintenant les piétons. Cela est en discussion avec les autorités compétentes, tant du point de vue technique que politique.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à l'ensemble du Conseil administratif. Au mois de mars dernier était annoncée la création de l'Union des villes genevoises (UVG), comprenant Meyrin, Carouge, Lancy, Onex, Vernier et Genève. Mon interrogation est la suivante: qu'en est-il aujourd'hui de cette union? Face à la gestion calamiteuse de la question des migrants par le Conseil d'Etat, les villes genevoises peuvent-elles donner un autre ton que celui employé par ce dernier?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je vous réponds en tant que représentant du Conseil administratif de la Ville de Genève au comité de l'UVG. Les six communes membres que vous citiez sont aujourd'hui les six plus peuplées du canton. La porte reste ouverte

aux autres communes urbaines, aux autres villes. L'UVG a tenu son assemblée générale récemment et elle a constitué quatre commissions thématiques: une commission pour l'aménagement et la mobilité, présidée par Yvan Rochat, de Vernier, une commission consacrée au social et à la petite enfance, présidée par Carole-Anne Kast, d'Onex, une commission dédiée à l'Association des communes genevoises (ACG) chargée d'étudier les réformes possibles et le fonctionnement de l'ACG, présidée par Thierry Apothéloz, de Vernier, et une commission relative aux finances, présidée par Sandrine Salerno. Je tiens à préciser que des magistrats de l'Entente siègent dans les conseils administratifs des six communes concernées et qu'ils participent tout à fait à ces commissions.

L'UVG n'a pas abordé la question des migrants en tant que telle, mais la Ville de Carouge à elle seule est très impliquée dans ce dossier. Nous nous coordonnons beaucoup avec elle, puisque le fameux abri PCi mobilisé par l'Hospice général se situe sur le territoire carougeois et que nos positions convergent fortement. La suite du dossier se fera de façon très coordonnée avec la Ville de Carouge; nous contacterons aussi nos autres collègues. Il y a toutefois une réserve, que Mme Alder a déjà exprimée: il est exclu – et je pèse mes mots – que nous nous substituions à la Confédération et au Canton dans ce domaine. Si nous commençons à le faire, c'est fini: ils se décharger ont sur nous.

Cependant, nous sommes partenaires de solution. L'un des enjeux de l'hébergement aujourd'hui, qui a été totalement sous-estimé, comme d'autres enjeux, par le Conseil d'Etat, qui fait preuve d'un désintérêt et d'une inaction tout à fait scandaleux, c'est l'accueil de jour. L'expérience passée a montré que l'une des clés, s'agissant des migrants en situation d'urgence ou au statut précaire, est de leur offrir des conditions d'accueil de jour décentes pour éviter qu'ils ne se trouvent dans l'espace public, où des conflits d'usage peuvent survenir, ou qu'ils ne soient confinés dans des abris, ce qui est évidemment indécent. Nous pouvons être partenaires de solution pour des locaux à titre temporaire, mais nous ne nous substituons pas à l'autorité principale. Le communiqué de presse qui sortira d'ici à quelques minutes va dans ce sens.

M. Jean Zahno (UDC). Des habitants m'ont transmis une question, que je relaie au conseiller administratif Pagani. Il s'agit de l'aménagement de Champel, en particulier de la rue Michel-Servet, au-dessous de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). C'est un avant-projet réalisé par le département de Rémy Pagani qui sera proposé à Luc Barthassat dans une semaine pour examen et validation. Il semble donc urgent de vous interpeller, Monsieur le magistrat.

Je vous lis la teneur de la question que j'ai reçue: «Il est important que le président du département de la circulation sache qu'il y a une vive opposition à cet

avant-projet. Nous attendons d'avoir un plan de l'aménagement afin de trouver des solutions permettant de concilier les besoins de la population, commerçants et habitants, concernant les places de parking, avec un aménagement réaliste de verdure et non la plantation de 150 chênes. Ne pas mettre les deux rues Michel-Servet et Sautter en sens unique…»

Le président. Monsieur le conseiller municipal, vous avez une minute pour poser votre question. Vous êtes prié de conclure.

M. Jean Zahno. Bien. La question est de savoir si une consultation des habitants est possible. Je peux notamment avancer le nom d'une personne qui pourrait coordonner la question avec les commerçants, sachant qu'il y a beaucoup de mouvement à Champel, avec un marché, la Haute école de santé Genève, l'hôpital, le Centre médical universitaire…

Le président. Monsieur le conseiller municipal, vous devez vous arrêter. *(Le président coupe le micro de M. Jean Zahno.)* M. Pagani vous répond.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je m'étonne que la personne en question relève ce type de problème, puisque j'avais présenté le projet de concours avant qu'il soit lancé. Le résultat de l'aménagement avait été exposé et je l'avais décrit dans une assemblée publique au Centre médical universitaire, je crois. Je n'avais relevé aucune opposition… Je suis donc surpris par cette rodomontade.

Toujours est-il que l'aménagement définitif permettra aux gens de se déplacer beaucoup plus facilement, puisqu'un tunnel descendra depuis la gare du CEVA, prévue pour 2018, vers la statue de Michel Servet. Les usagers pourront y entrer directement. Une entrée principale sera dédiée à l'hôpital. Tout cela a été discuté avec la population et le sera encore lors de la phase finale du projet. La personne qui vous a donné ces informations, Monsieur le conseiller municipal, devrait donc venir à la séance publique qui aura lieu dans quelques mois lorsque tout sera présenté devant la population comme il se doit.

Mme Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à Mme la maire, Mme Alder. Elle concerne la Fête des écoles qui aura lieu mercredi. Pour avoir accompagné des classes depuis des années en tant qu'enseignante, je me demande pourquoi les enfants doivent attendre pendant un temps assez long à la promenade de Saint-

Antoine avant le départ du cortège, soit sous le soleil, soit sous les gouttes de pluie. Il est vrai qu'on attend moins longtemps si l'on fait partie du groupe N° 1 que du groupe N° 8, le dernier.

La distribution de bouteilles d'eau ne pose aucun problème. Elle est très bien organisée, comme tout le reste, ce dont nous vous remercions, Madame. En revanche, ce point de départ est pénible pendant cette journée; c'est ce qui ressort à chaque fois du témoignage des parents et des enfants. Serait-il possible de prévoir une toile ou un couvert pour que les enfants soient abrités selon les conditions météorologiques? J'imagine que la chose sera un peu compliquée à mettre en place pour demain – si c'est possible, ce sera avec grand plaisir –, mais elle peut être envisagée pour les années suivantes.

Mme Esther Alder, maire. Madame la conseillère municipale, vous soulevez un problème. Pour les enfants, surtout les petits, le temps d'attente est extrêmement long et, ensuite, le défilé se déroule sous un soleil de plomb. Tant les enseignants que le Service des écoles et institutions pour l'enfance veillent à distribuer suffisamment d'eau et à éviter les insolations, mais cela reste un problème. Il sera difficile d'installer une toile pour mercredi, étant donné qu'il y a plusieurs milliers d'enfants. Alors… est-ce le bon endroit pour se rassembler? Vous faites bien de poser cette question importante. Ce défilé fait plaisir parce que c'est une tradition; toutefois, des enfants en souffrent. C'est toujours le moment que l'on choisit pour leur acheter de nouvelles chaussures… *(Rires.)* Ce n'est pas toujours drôle. Je relaierai votre remarque pour essayer de trouver une solution.

M. Jacques Pagan (UDC). Ma question s'adresse à Mme Salerno en particulier. Il s'agit toujours de ce fameux serpent de mer – je ne parle pas du CEVA – qu'est la répartition des compétences entre le Canton et les communes. Madame Salerno, vous nous aviez dit que le Conseil administratif s'engageait à nous tenir régulièrement informés de ce qui se faisait ou de ce qui ne se faisait pas. Nous sommes très inquiets de ne plus avoir de nouvelles de votre part. Y a-t-il un problème inexploré? Rencontrez-vous des difficultés? Ou, au contraire, les choses se passent-elles bien, au point de ne pas avoir de nouvelles particulières à communiquer? Nous sommes tenus au courant par notre parti de ce qui se fait au niveau du Grand Conseil, mais nous aimerions bien avoir l'éclairage du Conseil administratif de la Ville.

Mme Sandrine Salerno, conseillère administrative. Le temps de parole qui m'est imparti est limité à deux minutes. En si peu de temps, il m'est impossible de vous faire un état des lieux, Monsieur Pagan. J'ai appris que vous présidiez

désormais la commission des finances. Je vous propose donc concrètement de reprendre l'initiative lancée par Mme Figurek, à savoir m'inviter à participer à vos séances à intervalles réguliers. Je le ferai avec grand plaisir. Nous arrivons à un moment intéressant du dossier puisque le Conseil d'Etat souhaite déposer des projets de loi devant la Commission des affaires communales, régionales et internationales à la rentrée politique, en septembre 2015. Il serait bon de faire le point. A la faveur du renouvellement d'une partie du Conseil municipal et de la commission des finances, il faudrait aussi brosser rapidement les enjeux de cette loi de répartition des compétences.

Mme Christiane Leuenberger-Ducret (S). Ma question s'adresse à M. Barazzone; vous lui transmettrez, Monsieur le président. A la rue de la Servette, à la hauteur de l'arrêt Poterie des Transports publics genevois, se trouve une bordure d'herbe avec des plantes, qui n'est pas entretenue. Des personnes y jettent souvent leurs déchets et d'autres amènent leur chien y faire ses besoins. Cette situation indispose fortement un commerce avoisinant, car cela sent très mauvais. J'aimerais donc demander à M. Barazzone s'il est possible que la voirie nettoie cet endroit et entretienne cette bordure.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Une réponse vous sera donnée ultérieurement. Le bureau tient à préciser que le règlement prévoit qu'il soit consacré nonante minutes aux questions orales. Nous interromprons donc cet échange à 18 h 15. La parole est à M. Régis de Battista.

M. Régis de Battista (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan et elle concerne la Fête de la musique. Nous remercions le magistrat pour ce bel événement. Néanmoins, au niveau associatif, un point a été débattu parmi les responsables de stand. Nous voudrions savoir s'il est possible de réduire le coût d'un stand pour des associations qui luttent pour trouver des dons et des fonds afin de parvenir à s'en sortir dans l'année. Actuellement, le coût d'un stand est de 2500 francs à peu près, ce qui est cher pour certaines associations, contre 1000 francs à l'époque, ce qui était jouable. Pourquoi une hausse aussi importante? N'y a-t-il pas moyen de revenir en arrière?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. C'est une question qu'on me pose régulièrement. Dans un monde idéal, l'emplacement d'un stand serait peut-être offert aux associations, mais l'ampleur de la Fête de la musique est reconnue par toutes et tous et elle exige des contributions de toutes et tous. L'immense

majorité des stands associatifs sont destinés à la vente de boissons et de nourriture. Sur ce plan, surtout avec un temps aussi favorable que celui de ce week-end, ils récoltent largement le bénéfice escompté afin d'alimenter les activités associatives.

Pour les organismes qui ne font pas de vente, c'est effectivement plus délicat, cependant il nous est difficile de baisser les prix. Cela dit, il faut que ces associations nous écrivent. Nous pouvons discuter de cas en cas, mais l'équilibre financier de la Fête de la musique est très fragile. Il tient au franc près. Nous pourrions réduire l'ampleur des scènes, mais ce n'est pas l'objectif. Le cas échéant, nous pouvons toujours entamer une discussion avec ces associations.

Mme Jannick Frigenti Empana (S). Ma question s'adresse à Mme Alder ou à M. Pagani et elle est relative au marquage au sol autour de l'école de Geisendorf. Que ce soit à la rue Liotard, à la rue de Lyon ou à la rue de la Poterie, il n'y a point de marquage au sol pour indiquer la présence d'une école. Les habitants se demandent donc ce qu'il en est.

Ma question a un second volet, qui a trait à l'étude que la Ville a confiée à l'Association transports et environnement sur les conditions de circulation autour de cette école. Où en est cette étude?

Le président. M. Rémy Pagani vous répondra demain, Madame. La parole est à M. le conseiller municipal Christo Ivanov.

M. Christo Ivanov (UDC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à M. Kanaan. Hier, le Servette Rugby Club est devenu champion de France à Uzès. J'y étais. En un an, ce club a fait des pas de géant à tous les niveaux avec une grosse formation. L'école de rugby compte 150 enfants et des équipes de moins de 14 ans, moins de 16 ans et moins de 18 ans. Ce qui a été accompli en un an est colossal. La motion M-1106, qui traite du sujet, a été renvoyée à la commission des sports. J'aimerais savoir où on en est. Y a-t-il une possibilité de créer un second terrain de rugby au centre sportif de Vessy? Auriez-vous éventuellement un plan B? Il y a jusqu'à 180 personnes qui s'entraînent sur le terrain le soir. Il faut le diviser en trois, ce qui est vraiment problématique. De plus, dès qu'il y a trois gouttes d'eau, le concierge ferme le stade. Lorsque vous êtes parent d'enfant, que faites-vous avec vos bambins s'ils ne peuvent pas s'entraîner?

J'aimerais compléter la question en demandant quelles sont les possibilités d'obtenir des terrains ou des infrastructures auprès des communes, par exemple au niveau de l'Association des communes genevoises. On a vu que le centre sportif de Balexert a fermé son terrain synthétique pour cause de dangerosité, alors

que l'équipe du Servette Football Club (FC) des moins de 18 ans a été couronnée championne suisse, samedi, à Zurich… Monsieur le magistrat, je comprends bien qu'il y a des difficultés au niveau des infrastructures, mais nous avons des équipes de jeunes qui sont brillantes et nous devons les soutenir.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Tout d'abord, je vous rejoins, Monsieur le conseiller municipal, pour féliciter avec enthousiasme notre équipe de rugby, en espérant qu'elle sera un jour vainqueur du championnat suisse. *(Remarque de M. Christo Ivanov.)* Je sais, mais cela viendra un jour dans le développement du rugby, je l'espère. C'est un titre tout à fait remarquable. Par analogie avec les autres titres de championnat que des équipes genevoises décrochent, nous organiserons une cérémonie pour honorer les joueurs. Je le proposerai à mon homologue du Canton.

J'en profite aussi pour féliciter l'équipe des moins de 18 ans du Servette FC, qui a prouvé, si besoin en était, malgré la crise que le club connaît, que le projet de soutien à la relève footballistique dans le canton de Genève fonctionne bien. La ligue suisse a d'ailleurs relevé que la démarche genevoise était exemplaire et remarquable.

Cela étant, nous sommes à court de terrains dans tous les sports à peu près. Je le dis en toute honnêteté. Pour ajouter un terrain de rugby, je dois en enlever un au football. Nous essaierons de trouver des solutions. Comme vous le dites à juste titre, cette question ne concerne pas seulement la Ville de Genève. Nous discuterons avec les autres communes. Au centre sportif des Evaux, par exemple, je crois qu'il y a encore de la marge. Le taux d'utilisation des terrains de la Ville de Genève est le plus élevé du canton en pourcentage. Nous accueillons beaucoup plus de clubs que les autres communes en relation avec le nombre de nos terrains. La Ville de Carouge tente de nous convaincre d'accueillir des équipes de football qui n'ont pas de place chez elle. Il faut trouver des solutions et nous viendrons en parler concrètement en commission à la rentrée.

Dernière remarque: le centre sportif de Balexert est géré par le Canton depuis pas mal d'années. Enfin, si je peux me permettre le mot «géré»… Le Canton a pour projet de déplacer le centre de football au Grand-Saconnex. Un bon projet prend du temps, mais les terrains de Balexert, en attendant, sont en très mauvais état.

M. Tobias Schnebli (EàG). Ma question est pour M. Sami Kanaan. Monsieur le magistrat, comme vous le savez, une récolte de signatures bat son plein ces jours, à l'appui d'un référendum communal contre le projet d'agrandissement du Musée d'art et d'histoire (MAH). Tout dernièrement, sur un stand de récolte de signatures, nous avons été approchés par des employés du MAH qui nous ont dit

qu'ils s'abstiennent de le signer à la suite d'injonctions et par peur de représailles de la part de leurs supérieurs. Ma question est la suivante. Pouvez-vous nous confirmer que de telles menaces ou injonctions sont totalement inacceptables et qu'elles constituent une violation grave des droits politiques de ces employés du MAH? Etes-vous d'accord d'informer vos services de la gravité et du caractère inacceptable de telles observations, menaces ou injonctions?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. J'ai beaucoup de peine à croire ce que vous dites, Monsieur le conseiller municipal, néanmoins je veux bien admettre que vous n'inventez pas cette histoire. En revanche, il est parfaitement vrai que j'ai rappelé en tant que magistrat, et non la direction du MAH, les devoirs de réserve inhérents à la fonction publique, non pour signer des initiatives ou des référendums, mais en termes d'expression publique, que l'opinion personnelle des employés soit positive ou négative, pour des raisons évidentes. C'était il y a pas mal de temps déjà, un an, je crois.

Je sais que l'immense majorité des employés est très favorable au projet. Certains y sont peut-être défavorables; c'est leur droit démocratique. Ils peuvent signer un référendum si cela les enchante de flinguer leur propre instrument de travail… C'est leur droit le plus strict. C'est débile mais c'est comme ça.

M. Tobias Schnebli (EàG). Vous persévérez donc!

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Ils peuvent évidemment signer un référendum, mais j'insiste sur le fait qu'il n'y a jamais eu de menace de représailles. J'ai juste rappelé en tant que magistrat le devoir de réserve inhérent à la fonction publique face à une potentielle votation municipale. C'est tout.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan ou à M. Rémy Pagani. Je ne sais pas trop. Elle concerne la signalétique muséale. M. Kanaan aura peut-être remarqué que j'ai posté sur Facebook la photo d'une affichette qui indique la direction du MAH de façon assez magistrale… Elle est plastifiée; c'est une sorte de grand bricolage. Elle m'a fait réagir car elle met en évidence l'absence totale de signalétique pour les musées à Genève. C'est bien joli d'engager de gentils orienteurs pour les touristes, mais où en est la mise en place d'une signalétique pour les musées et les grandes institutions de notre place? Il y a quatre ans, M. Kanaan nous avait dit avoir un grand projet, néanmoins rien ne se fait, à mon avis… J'aimerais que vous me rassuriez, Monsieur Kanaan, et que vous me montriez que je suis le seul à le penser.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Le projet de signalétique se déploie progressivement, Monsieur le conseiller municipal. Vous en trouverez des exemples concrets en Vieille-Ville, où elle est très appréciée par les touristes et par nos visiteurs en général, ainsi qu'aux abords des quais. Pour y passer souvent, j'ai pu voir à quel point ces panneaux étaient utilisés et valorisés, même si je trouve les caractères un peu petits, mais on ne peut pas tout avoir. Il en existe aussi des versions informatiques. Cependant, le plan n'est pas encore entièrement déployé. Vous avez raison de relever que c'est urgent. Nous travaillons avec Genève Tourisme sur la promotion de Genève comme place culturelle auprès des visiteurs. Si la signalétique ne suit pas, cela ne suffit pas. Je me renseignerai auprès des services concernés pour vous donner un complément de réponse.

M. Olivier Baud (EàG). Ma question s'adresse à M. le magistrat Rémy Pagani. Le 3 novembre 2004, le conseiller municipal Roberto Broggini demandait pourquoi l'édicule sis au boulevard James-Fazy, au début du pont de la Coulouvrenière, qui date de l'Exposition nationale de 1896, sauf erreur, était laissé à l'abandon. Depuis lors, ce bâtiment a été rafraîchi, et tant mieux. Puis, le 22 février 2012, un jeune homme que je connais bien vous avait fait part d'un projet de galerie doublée d'un bar pour animer ces anciennes toilettes. Vous lui aviez répondu qu'un projet de buvette saisonnière était à l'étude. Or, force est de constater que ce bâtiment ne sert toujours à rien aujourd'hui, alors qu'il pourrait être avantageusement utilisé.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. A ma connaissance, sous réserve de contrôle, j'ai vu un projet pour ce bâtiment, qui nécessitait un investissement qui aurait dû être accepté par ce Conseil municipal. Il avait fait l'objet d'un arbitrage il y a deux ans, lorsque nous avions réduit la voilure. Bien évidemment, si ce Conseil sollicite une priorité pour ce bâtiment – celui qui est en brique rouge et qui donne sur le parc Saint-Jean, on est bien d'accord? – qui n'accueille aujourd'hui que des toilettes vétustes, ou même rien du tout, je suis prêt à l'entendre. Cela demande des investissements jugés trop importants par rapport au budget dont nous avons la maîtrise. J'attends donc une motion qui me dirait d'agir.

M. François Bärtschi (MCG). Ma question ira à M. Sami Kanaan. Elle concerne la BGE, qui a subi pas mal de dysfonctionnements ces derniers temps, et elle revient sur les problèmes de la reliure. Avec un certain effroi, je viens d'entendre M. Kanaan parler d'entente cartellaire, alors qu'il s'agit de professions artisanales, même artistiques peut-on dire, puisqu'il s'agit de reliure d'art. Ces gens ont de grandes compétences et ils doivent être favorisés.

Or, on se rend compte que la Ville de Genève agit comme une sorte d'Etat voyou, dans une espèce de schizophrénie: la gauche se fait élire en défendant les travailleurs et elle les détruit moralement, ainsi qu'une tradition, en s'attaquant à des indépendants. Ce ne sont pas des salariés, mais ils ont quand même grand mérite. Ils ne volent pas leur revenu; ils gagnent leur vie avec un travail manuel important. Je voudrais savoir si le Conseil administratif n'est pas en train de devenir un patron voyou dans certains domaines – heureusement pas tous, quoique…

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. A priori, je ne serais pas obligé de répondre dans la mesure où des propos aussi excessifs sont totalement insignifiants. Par respect pour la profession, cependant, je veux bien répéter ce que j'ai déjà dit. Apparemment, M. Bärtschi ne m'a pas entendu.

La BGE est la bibliothèque patrimoniale de Suisse qui consacre la plus grande partie de son budget aux artisans locaux, notamment aux relieurs. C'est une réalité chiffrée et confirmée. Vous n'avez pas envie d'y croire, Monsieur Bärtschi? Libre à vous! C'est votre droit le plus strict. *(M. François Bärtschi brandit une coupure de presse.)* Si on croit tout ce qu'il y a dans la presse, Monsieur Bärtschi… Vous êtes bien placé pour savoir que c'est une source d'information très relative. Nous travaillons directement avec des artisans relieurs et nous avons renforcé la part budgétaire qui leur est dédiée.

Nous sommes très attentifs aux métiers d'art en général, avec un grand travail pour les professions liées au Grand Théâtre, aux théâtres, aux bibliothèques et aux musées. Les artisans indépendants sont nombreux dans cette place; Genève est d'ailleurs connue pour sa diversité et sa richesse en termes de métiers d'art. Il y a un soupçon d'entente tarifaire que nous devons vérifier. D'habitude, le Mouvement citoyens genevois nous fait beaucoup la leçon sur les deniers publics… J'ai donc mandaté le Contrôle financier pour une vérification. Nous vous tiendrons bien évidemment au courant des résultats.

M. Didier Lyon (UDC). Ma question s'adresse à MM. Barazzone et Pagani. Il y a un mois, notre collègue Jacques Pagan s'inquiétait de la salubrité de la rue de l'Ecole-de-Médecine. Au niveau du N° 6, deux gros boulons et une plaque métallique dangereux n'ont pas été enlevés. Les arbres sont toujours entourés de mégots de cigarettes et d'excréments, et j'en passe. Enfin, un marquage des places de parc manque. Merci pour votre réponse.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Je réponds pour partie à cette question concernant les déjections canines et les mégots. Je prends note

que la situation ne s'est pas améliorée et je contacterai les services de la voirie pour qu'ils passent plus régulièrement. Je laisse la parole à M. Pagani s'agissant de la plaque de fer, des boulons et du marquage au sol.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Nous avons quatre personnes chargées d'inspecter les fouilles et de faire respecter la réglementation, notamment le marquage du point de vue légal. Elles se sont rendues sur place, mais elles n'ont pas trouvé cette plaque et ces boulons. Est-il possible de m'envoyer un courriel avec des photographies pour que je puisse faire intervenir les services concernés rapidement? Je vous remercie par avance.

Mme Natacha Buffet-Desfayes (LR). Ma question s'adresse à Mme Esther Alder. Nous sommes le 22 juin 2015 et il nous reste une semaine pour recevoir le rapport d'audit sur les Unités d'action communautaire. Etant donné que nous n'avons reçu aucune information sur un éventuel délai, j'espère que la magistrate saura me confirmer l'arrivée prochaine de ce document.

Mme Esther Alder, maire. Les évaluateurs de l'Institut de hautes études en administration publique poursuivent leur travail d'audition de toutes les parties prenantes, dont les sept chef-fe-s de groupe du Conseil municipal.

Le rapport vous parviendra au cours de l'automne.

M. Olivier Wasmer (LR). Ma question s'adresse à M. Barazzone. On a parlé tout à l'heure de propreté de la voie publique. Le quai Gustave-Ador est assez emblématique du problème, au niveau de la statue de la Bise et de la Société nautique de Genève. J'y passe tous les soirs; c'est malheureusement un vrai dépotoir.

Le magistrat a évoqué la voirie et les agents de la police municipale. Le quai Gustave-Ador devrait être privilégié par rapport aux parcs et aux places dont il a été fait état tout à l'heure, car de nombreux touristes y passent pour se promener tous les soirs. Je pose donc la question au Conseil administratif, et à M. Barazzone en particulier, de savoir s'il n'est pas possible d'envoyer des équipes de voirie entre la fin de l'après-midi et le soir, quitte à les démobiliser dans la matinée, de façon que ce quai soit propre en permanence. C'est vraiment un très mauvais signal pour les touristes et les Genevois que de voir des papiers gras et des boîtes de conserve sur l'herbe qui mène à notre ville.

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Cette question fait écho à plusieurs autres qui ont été posées. L'été débute et il y a de plus en plus de *littering*, de papiers jetés au sol plutôt que dans les poubelles. C'est un problème général de société que nous subissons, autant à Genève que dans d'autres villes. L'utilisation du domaine public a changé: nous ne sommes plus dans le cadre d'une simple balade où on observe le paysage. Les parcs et les espaces publics sont devenus des endroits de vie, notamment le soir et en particulier le week-end.

Est-ce le problème de la voirie? Oui, puisque ce service doit gérer cette situation, mais j'aimerais rappeler une chose. Il y a énormément de poubelles. Nous en avons installé plus de 3300 en Ville de Genève, ce qui est un record en termes absolus. Or, malgré les efforts de la voirie qui travaille désormais sept jours sur sept, contre cinq jours sur sept auparavant, malgré l'ajout de poubelles et de cendriers, malgré le fait que nous pouvons toujours nous améliorer, ce à quoi nous nous appliquons en fonction des moyens disponibles, nous constatons qu'une minorité de gens ne respecte pas les règles. L'une des possibilités est de renforcer les équipes durant l'été, comme vous le dites, Monsieur le conseiller municipal; c'est ce que nous essaierons de faire avec des équipes volantes.

Nous sanctionnerons également davantage. Une loi est en préparation au niveau fédéral, qui clarifiera les questions liées au *littering* et le niveau de l'amende en fonction de l'infraction considérée. A Genève, une loi nous permet de dénoncer les infractions, mais c'est le Canton qui gère l'amende d'ordre, qui peut arriver plusieurs mois, voire un an après les faits… Tout est relatif. Ce n'est pas très dissuasif de recevoir une facture en juin 2015 alors que l'infraction s'était déroulée en juin 2014… C'est un exemple extrême, mais c'est malheureusement arrivé. Une révision de la loi cantonale s'imposerait. Nous avons déjà écrit à ce sujet au Conseil d'Etat; nous verrons ce qu'il fera de cette requête. La nouvelle base légale au niveau fédéral nous permettra peut-être d'être plus efficaces.

Enfin, soyons clairs, nous ne réussirons jamais à endiguer le phénomène. Nous devrons nous adapter sans arrêt. Nous avons déjà fait en sorte que la voirie travaille sept jours sur sept. Toutefois, à budget constant, nous ne pourrons pas faire mieux; je le dis franchement. Nous essaierons de faire le maximum. Les équipes de la voirie elles-mêmes, qui sont fières de leur ville, y travaillent. Nous suivrons la piste que vous évoquez, Monsieur le conseiller municipal, en renforçant notre présence sur les quais, car il y va de notre image et de notre ADN par rapport aux touristes: la rade est notre écrin. Il est important de la soigner et de la nettoyer.

M. Vincent Subilia (LR). Ma question s'adresse au magistrat Rémy Pagani. Oui, c'est à vous que je m'adresse, Monsieur Pagani; ma voix porte peu ce soir… Il a été fait état du projet de réaménagement de la place du Rhône dans la bonne presse immobilière, peu de temps avant l'élection du Conseil administratif, même

si je pense que cela n'a aucun lien. Cette information avait été reprise par le *Journal des habitants du centre et de la Vieille-Ville*, organe de presse qu'on ne peut pas taxer d'être partisan. Chacun se réjouit de voir que ce projet prend forme, mais j'aurais aimé, et ma famille politique avec moi, que vous nous donniez une date effective, une fois n'est pas coutume, pour le démarrage des travaux qui sont de votre responsabilité. J'ai cru comprendre qu'aucun blocage ne pouvait être imputé au Canton. Quand pourrez-vous inaugurer cette nouvelle place qui vient de voir s'installer un acteur économique majeur et qui attend vos bons soins pour être remise au goût du jour?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, je suis comme vous extrêmement déçu. Cela fait presque un an que ce Conseil municipal a accepté un crédit de 640 000 francs, dont à déduire 170 000 francs versés par les commerçants qui ont bien voulu s'associer à ce superbe projet. J'ai été confronté aux ennuis habituels: lorsque la demande d'autorisation de construire a été déposée, la Commission des monuments, de la nature et des sites a fait des remarques, que j'ai intégrées au projet. J'ai donc obtenu l'autorisation il y a quelques semaines. Nous mobiliserons les entreprises d'arrache-pied, de façon que ce projet voie le jour avant la fin de l'année. C'est ce qui m'a été dit.

Parallèlement, j'ai fait en sorte qu'un commerçant installe sa terrasse à l'arrière de la place de la Fusterie – je vous y rends attentifs – pour rappeler la terrasse d'un café bien connu… Je ne veux pas citer de noms. Cela pour animer l'ensemble de la place du Rhône, qui en a bien besoin. Elle permettra aux uns de pouvoir se poser sur des bancs et de pique-niquer en toute tranquillité, plutôt que d'avoir affaire au va-et-vient permanent d'un parking, et aux autres de vaquer à leurs occupations commerciales. J'attends ce bel aménagement comme vous, avec impatience.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Pagani. A la base, je ne voulais pas prendre la parole, mais j'ai été très étonné de la réponse qu'il a donnée à M. Genecand tout à l'heure. Lors de la précédente séance de questions orales, je vous avais posé une question sur le double vitrage, Monsieur Pagani. A ce sujet, vous avez affirmé tout à l'heure à M. Genecand que nous avions un délai fixé à 2018. C'est totalement faux. La loi cantonale sur l'énergie date du 18 septembre 1986, soit il y a vingt-neuf ans. Le dernier délai pour le double vitrage est au 31 janvier 2016, dans six mois.

Seconde chose: la Ville a tardé à solliciter des aides financières en regard des normes SIA 180 et SIA 380 sur l'énergie ainsi que de la norme SIA 181 sur l'acoustique. Les subventions cantonales sont totalement obsolètes. Des subven-

tions fédérales peuvent peut-être entrer en ligne de compte, à raison de 30 francs le mètre carré, mais cela semble aussi obsolète. Vous voulez demander des délais supplémentaires pour le double vitrage, mais la loi acceptée…

Le président. Monsieur le conseiller municipal, votre temps est écoulé.

M. Jean-Philippe Haas. … l'année passée par le Grand Conseil – je conclus, Monsieur le président – spécifie clairement qu'aucun délai ne sera accordé et qu'il y aura des amendes. J'aurais donc voulu savoir quand la Ville mettra son patrimoine aux normes pour ce qui est du double vitrage.

Le président. Vous devez en terminer, Monsieur Haas.

M. Jean-Philippe Haas. Je termine. Auriez-vous un budget complet pour ce double vitrage au niveau du patrimoine bâti?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne savais pas que M. Haas s'était institué juriste… J'en prends acte et j'espère qu'il sera doué, mais comme on dit: deux juristes, trois avis. Ceux de mon département ont travaillé sur la situation telle qu'elle est. Pour la réponse, je vous donne rendez-vous à la commission des travaux et des constructions à la rentrée pour davantage d'explications sur l'aspect juridique, les délais imposables et imposés par le Canton ainsi que les dérogations. Je vous remercie de votre conseil, Monsieur Haas.

M. Stéphane Guex (EàG). Ma question s'adresse à M. Barazzone. Au-delà de ce qui existe déjà au niveau légal, des mesures sont-elles envisagées pour lutter contre la multiplication des groupes religieux ou des sectes qui font du prosélytisme sur la voie publique?

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, vous abordez une thématique délicate, sensible et importante. Elle pose la question du fait religieux dans la cité, qui sera discutée au sein du Conseil administratif. Nous avons mis sur pied un groupe de travail, en lien avec les réflexions qui ont lieu sur la fameuse loi sur la laïcité ainsi que sur les notions de laïcité et de fait religieux au niveau cantonal.

J'en viens plus particulièrement à l'utilisation du domaine public pour promouvoir le fait religieux; certains appelleront cela du prosélytisme, respectivement de la promotion. Il y a deux problématiques.

En recrudescence, les demandes d'utilisation du domaine public portaient sur des lieux et des moments systématiquement identiques et émanaient de plusieurs groupes qui voulaient faire la promotion de leur religion. Certains la faisaient par des stands, d'autres par la distribution de tracts, de manière agressive, auprès des passants. Il y a eu beaucoup plus de demandes l'an dernier que les années précédentes. Compte tenu de ces éléments nouveaux, nous avons essayé de définir des règles – ce n'est pas facile, je peux vous le dire – pour cadrer cette activité. Une pratique assez restrictive a donc été adoptée à un moment donné: le prosélytisme du fait religieux a été interdit.

J'ai pris cela sur moi de par ma condition politique, puis j'ai porté le dossier auprès du Conseil administratif. Nous avions décidé d'attendre les jugements du Tribunal administratif de première instance sur la question. Il se trouve qu'ils ont été défavorables à la Ville de Genève dans un certain nombre de cas. Le tribunal excluait que nous puissions interdire le prosélytisme religieux de manière générale. La loi et la Constitution fédérale, surtout, permettent la liberté d'opinion et d'expression. Mais il admettait que nous définissions des critères très précis, portant par exemple sur les lieux et le moment de cette activité ou sur l'interdiction de distribuer des tracts. L'arrêt du tribunal nous a donc donné des pistes que nous étudierons dans un second groupe de travail qui doit élaborer des lignes directrices pour cadrer cette activité dans des cas particuliers. L'administration pourra utiliser une liste de critères comme boîte à outils pour que la liberté d'opinion et d'expression puisse s'exprimer sans abus.

Sachez que c'est compliqué. Nos services ne sont pas équipés pour déterminer qui se cache derrière tel groupe religieux ou si on peut parler de djihadistes ou de fanatiques susceptibles de faire de la publicité sous couvert de religion. Je le dis très clairement et publiquement. Nous n'avons pas les compétences en la matière. Nous travaillons de manière étroite avec le Canton, mais il arrive que les demandes d'utilisation du domaine public nous soient adressées quelques jours ou quelques heures avant l'implantation sur les lieux. C'est donc un sujet compliqué et délicat. Je vous tiendrai au courant des décisions du Conseil administratif à ce sujet.

Mme Maria Vittoria Romano (S). Ma question s'adresse à M. Pagani. Nous avons un joli bus qui sillonne la Suisse pour attirer l'attention sur l'importance de la Genève internationale. Je voulais simplement demander au magistrat où il va boire un verre lorsqu'il se trouve à la place des Nations un samedi, un dimanche ou même pendant la semaine. *(Commentaires.)*

Le président. Quelqu'un aimerait répondre? Quelqu'un connaît une bonne adresse dans le coin?

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je ne comprends pas la question.

Le président. Madame Romano, pouvez-vous répéter votre question? Manifestement, le Conseil administratif ne la comprend pas.

Mme Maria Vittoria Romano. Ma question est: où le magistrat va-t-il boire un verre lorsqu'il se trouve à la place des Nations? *(Commentaires et rires.)*

Le président. Bon… M. Pagani vous répond, Madame.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Je fais de la politique, mais je ne pense pas que cela intéresse les citoyens de savoir où je bois un verre aux abords de la place des Nations. Si c'est à dire qu'il n'y a pas de buvette à la place des Nations… C'est cela, la question? *(Exclamations.)* Ah! Y aurait-il un lien avec le bus que je dois comprendre de manière subliminale? *(Signe de dénégation.)* Vous me dites que non. Madame la conseillère municipale, je bois un verre dans un restaurant que je connais depuis ma jeunesse, à 20 ou 30 m de la place des Nations. Si vous entendez qu'il manque une buvette sur la place, je peux vous dire, Madame, que le Théâtre des Nations ouvrira dans quelques mois, à savoir en novembre. Nous pourrons aller y boire un verre ensemble si vous le permettez. *(Exclamations.)*

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Nous terminons ces questions orales avec Mme Anne Carron.

Mme Anne Carron (DC). Merci, Monsieur le président. Ma question s'adresse à Mme la maire. Elle concerne les installations Proxisport inaugurées récemment au parc Alfred-Bertrand. Beaucoup d'usagers du parc se sont étonnés et inquiétés du fait qu'elles sont placées près du bac à sable et des jeux pour les tout-petits alors qu'elles sont destinées à des personnes de plus de 14 ans. A la suite d'un incident, lors duquel un enfant s'est blessé la semaine dernière, la question se pose de construire un muret de protection, voire de déplacer ces installations ail-

leurs dans le parc. Une solution est-elle envisagée pour mieux sécuriser cet équipement, d'ailleurs très apprécié? Pourquoi n'a-t-il pas été placé dans un endroit moins fréquenté par les tout-petits?

Mme Esther Alder, maire. Je déplore cet accident s'il a eu lieu, car il n'a pas été porté à ma connaissance. Le cas échéant, Madame la conseillère municipale, vous pourriez peut-être me dire de quoi il s'agit exactement. Pour ma part, je retournerai auprès du Service des écoles et institutions pour l'enfance afin de savoir s'il dispose de plus d'éléments.

Les installations Proxisport ont été inaugurées au parc Alfred-Bertrand il y a quelques semaines. L'association des habitants du quartier et de nombreux voisins étaient présents. Tous étaient ravis de ces engins, qui ne sont pas compliqués et qui conviennent aux usagers du parc comme aux habitantes et habitants du quartier. Le Proxisport a pour objectif de favoriser l'activité physique des jeunes et des moins jeunes d'une manière ludique. Les appareils sont placés à proximité des espaces où les familles se distraient, notamment de la place de jeux des enfants. C'est quelque chose que nous avons dupliqué pour l'ensemble du dispositif: cela permet aux adultes de faire un peu de sport pendant que les enfants jouent. Aujourd'hui, concilier vie familiale et activité physique n'est pas toujours facile.

Je rappelle cependant que l'usage de ces installations en particulier et des parcs en général reste soumis à la surveillance des «citoyens», entre guillemets, mais surtout des familles ou des personnes en charge des enfants. Pour l'ensemble des aires de jeux, je ne peux que recommander aux parents de veiller aux activités de leurs enfants d'une façon générale.

5. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu les pétitions suivantes, qui sont renvoyées sans discussion à la commission des pétitions:

– P-339, «Contre un projet d'urbanisme de l'Etat de Genève touchant le cœur du Petit-Saconnex»;
– P-340, «Pour que le marché du plateau de Champel réintègre le plateau à la fin des travaux»;
– P-341, «Pour que le concours d'aménagement du périmètre Calvin-Pélisserie soit enfin organisé».

6. Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 8 367 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 016 000 francs et la récupération de la TVA de 510 000 francs, soit un montant net de 6 841 000 francs, destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement (PR-1125).

Introduction

Le réseau public d'assainissement des eaux, mis en place durant les dernières décennies, permet l'évacuation des eaux usées, pluviales ou mélangées vers le réseau primaire et la station d'épuration tout en assurant une protection des eaux efficace sur le territoire de la Ville de Genève. Il comprend environ 255 km de collecteurs d'eaux usées et pluviales, ainsi qu'une cinquantaine d'ouvrages spéciaux (stations de pompage, déversoirs d'orage, puits de chute, etc.). Cette infrastructure, d'une valeur économique de remplacement, estimée à 760 millions de francs, doit être contrôlée et entretenue régulièrement afin d'assurer son bon fonctionnement en tout temps.

Selon les législations fédérales et cantonales en vigueur, il est de la responsabilité de la Ville de Genève de planifier, de réaliser, d'adapter et d'exploiter son réseau secondaire d'assainissement des eaux. Afin de répondre aux nouvelles exigences légales de la protection des eaux, la Ville élabore actuellement son plan général d'évacuation des eaux (PGEE).

Afin de permettre la mise en conformité avec la loi fédérale sur la protection des eaux de 1991 et d'assurer un financement durable de l'activité d'assainissement des eaux, la loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE – L 2 05) a été modifiée le 29 novembre 2013 et est entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

Le système de financement de l'assainissement des eaux a été considérablement modifié et remplace dès cette date le règlement relatif aux taxes d'épuration et d'écoulement des eaux (RTEpur – L 2 05.21). La nouvelle loi assure désormais une couverture des coûts de fonctionnement et d'investissement selon le principe de causalité où le consommateur, quel qu'il soit, finance, via une taxe perçue par les SIG, le système d'exploitation, d'entretien et de développement du réseau secondaire. Ce changement législatif permet donc à la Ville de Genève, comme pour toutes les communes genevoises, de percevoir des revenus à la hauteur de ses dépenses de fonctionnement et d'investissement. Une nouvelle entité dénommée Fonds intercommunal d'assainissement (FIA) a été constituée dans le cadre de cette loi, dont l'objectif est d'assurer le financement de la réalisation, de l'extension, de la transformation, de l'entretien et de l'exploitation des réseaux secondaires des communes. Les communes restent propriétaires de leur réseau, qu'elles loueront au FIA pour en assurer le financement.

Le produit de la taxe annuelle d'utilisation du réseau est déterminé de manière à couvrir les frais d'exploitation, les charges d'entretien, les amortissements et les intérêts financiers liés aux réseaux secondaires et figurant dans les comptes communaux ainsi que les frais de fonctionnement du FIA.

Dès lors, tous les investissements destinés à réhabiliter et/ou créer des réseaux secondaires d'assainissement seront compensés par un loyer annuel versé par le FIA, et comptabilisés sous forme d'un revenu de fonctionnement au sein du centre de coût «assainissement des eaux» du Service du génie civil.

Exposé des motifs

Cette proposition de crédit vise à:

– réhabiliter les tronçons de canalisations les plus vétustes, afin d'écarter les risques de pollution du sol et des eaux (effondrements, fissurations, déformations, etc.) et éviter les débordements;
– réaliser des travaux coordonnés avec des tiers (SIG, Swisscom, etc.) et assurer les interventions d'urgence. La stratégie de la Ville de Genève étant de profiter des interventions des différents maîtres d'ouvrages occupant le domaine public pour moderniser ses réseaux chaque fois que nécessaire.

Cette demande de crédit fait suite à l'achèvement de la phase de diagnostic du PGEE et à la nouvelle loi sur les eaux entrée en vigueur le 1er janvier 2015.

Travaux de mise aux normes du réseau d'assainissement secondaire

Dans le cadre de l'étude de son PGEE, la Ville de Genève a terminé en 2010 la phase 1, dite de diagnostic. Celle-ci comprend de nombreux rapports d'état (infiltrations, cours d'eau, débits d'eaux à évacuer, bassins versants, zones de danger, etc.), dont celui sur l'état structurel des canalisations existantes. Ce dernier s'appuie sur l'analyse de plus de 193 km de canalisations, soit 73% du réseau total, filmés à l'aide d'une caméra d'inspection. Les défectuosités les plus graves relevées durant ces campagnes nécessitent des interventions à plus ou moins court terme.

Le premier objectif de la présente demande de crédit est donc d'engager une première campagne de réhabilitation du réseau secondaire d'assainissement des eaux, en s'engageant à remplir les deux exigences suivantes:

– le maintien des performances du réseau: les canalisations et autres ouvrages spéciaux doivent être réhabilités lorsqu'ils sont en mauvais état, afin de garantir leur bon fonctionnement à long terme et leurs capacités d'écoulement;
– l'adaptation du réseau aux nouvelles exigences: le réseau doit être transformé et adapté dans certains secteurs (cf. concept de fonctionnement du PGEE). Cela consiste principalement à la mise en séparatif des bassins versants plani-

fiés comme tels, ainsi qu'à l'éventuelle mise en œuvre de mesures concrètes d'infiltration et de rétention des eaux non polluées.

Le rapport d'état sur les canalisations et les ouvrages spéciaux permet un constat réel de toutes les installations publiques d'assainissement des eaux, situées sur le territoire communal. Ce diagnostic confirme que l'état général du réseau d'assainissement des eaux de la Ville de Genève nécessite des interventions selon un degré d'urgence différencié.

Action immédiate	Degré 0
Action à court terme	Degré 1
Action à moyen terme	Degré 2
Action à long terme	Degré 3
Pas de dégâts constatés	Degré 4

Il est par conséquent important d'engager en priorité la réhabilitation des canalisations classées en degré de gravité 0. Ce type de classification désigne un collecteur présentant des risques marqués quant à l'écoulement de l'eau comme un tuyau effondré, l'enracinement partiel ou total de la section ou d'autres obstacles à l'écoulement. Le collecteur présente des risques de fuite, de pollution des sols et des eaux souterraines et peut provoquer, dans certains cas, des refoulements dans les caves des biens-fonds privés.

Les canalisations demandant une action prioritaire appartiennent majoritairement au système unitaire. En effet, celles-ci sont essentiellement composées de tuyaux en béton, qui ne sont plus étanches, et qui sont particulièrement sensibles aux problèmes de fissuration et d'abrasion. Pour y remédier, il est prévu de les remplacer par d'autres matériaux comme le PVC, ou la fibre de verre (PRFV) ou, si la capacité hydraulique le permet, de procéder au chemisage de la canalisation concernée.

Pour les bassins versants planifiés en séparatif, la technique du chemisage de la conduite existante est privilégiée chaque fois que possible. Elle permet de convertir l'ancienne canalisation en une conduite d'eaux usées étanche et de la compléter avec un nouveau tuyau destiné à la récolte des eaux pluviales. Ce procédé est économique et réduit fortement l'impact des travaux en surface.

La présente demande de crédit constitue donc une première étape pour la réhabilitation prioritaire des réseaux d'assainissement.

Travaux de mise aux normes coordonnés avec des maîtres d'ouvrages tiers et travaux d'urgences

Au vu de toutes les contraintes d'utilisation des espaces publics, des difficultés d'intervention sur le domaine public et enfin de l'occupation toujours plus

conséquente du sous-sol, il est nécessaire d'anticiper et de coordonner les interventions de tous les acteurs et occupants de ces espaces.

Ainsi, le sous-sol des routes et trottoirs de la ville est aujourd'hui utilisé par de nombreux maîtres d'ouvrages qui sont quotidiennement amenés à programmer des opérations de modernisation ou d'extension de leurs réseaux. Les contraintes techniques, de circulation, d'usage et de fonctionnement en milieu urbain conduisent les services de la Ville à coordonner leurs travaux avec ceux de ses partenaires, non seulement pour réduire la gêne aux usagers mais aussi pour optimiser les coûts en mutualisant certaines prestations.

Le développement de nouveaux réseaux tels que le chauffage à distance dans le quartier de la Jonction illustre les enjeux de coordination. Les SIG vont créer en sous-sol de nouveaux réseaux qui seront situés à proximité de réseaux d'assainissement vétustes de la Ville. Une intervention simultanée et coordonnée permettra de mutualiser les réalisations de fouilles en tranchée et leur réfection, tout en offrant aux yeux des usagers une seule intervention et, par conséquent, une durée de travaux réduite.

Ces exemples de travaux «coordonnés» sont nombreux et s'amplifient, y compris pour des travaux menés par le service du génie civil. Programmer un renouvellement du revêtement de chaussée avec la mise en œuvre de phono-absorbant nécessite fréquemment une intervention préalable sur les réseaux d'assainissement.

De plus, le service du génie civil peut être amené à entreprendre des travaux dans l'urgence pour éviter des débordements ou refoulements dans des bâtiments, ou répondre à des effondrements.

Obligations légales et de sécurité

La loi fédérale sur la protection des eaux (LEaux du 24 janvier 1991) définit le principe de la nécessité du contrôle et de l'entretien des équipements d'assainissement.

Art. 15 Contrôle des installations et des équipements

[1] *Les détenteurs des installations servant à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées, […] veillent à ce que ceux-ci soient utilisés, entretenus et réparés correctement. Le fonctionnement des installations servant à l'évacuation et à l'épuration des eaux usées […] doit être contrôlé périodiquement.*

[2] *L'autorité cantonale assure le contrôle.*

Art. 22 Exigences générales

[1] Les détenteurs d'installations contenant des liquides de nature à polluer les eaux doivent veiller à l'installation, au contrôle périodique, à l'exploitation et à l'entretien corrects des constructions et des appareils nécessaires à la protection des eaux.

La nouvelle loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE – L 2 05) précise la responsabilité des communes, ainsi que les objectifs en matière d'exploitation et d'entretien des réseaux secondaires:

Art. 54 Objectifs des systèmes d'assainissement

Les systèmes d'assainissement doivent notamment répondre aux objectifs suivants:

[a] Protéger la population et le milieu naturel contre les risques sanitaires liés aux eaux polluées.

Art. 58 Réseau secondaire

[1] Le réseau secondaire comprend toutes les autres installations publiques des systèmes d'assainissement déclarées d'intérêt local.

[2] Le réseau secondaire est propriété des communes qui le louent au fonds intercommunal d'assainissement défini au chapitre IV du titre V, ce dernier étant chargé de sa gestion, sous la surveillance du département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement.

Programme et descriptif des travaux

Les travaux de réhabilitation des réseaux, objet de la présente demande de crédit, prévoient des interventions sur des collecteurs de faibles profondeurs (de 2,5 m à 3,5 m) par une reconstruction classique, c'est-à-dire en tranchée ouverte et équipée de systèmes de blindage, pour maintenir les parois verticales des fouilles. Chaque chantier fera l'objet de mesures de police permettant de délimiter les emprises de travaux au moyen de barrières de chantier, munies d'une signalisation appropriée.

Chaque étape de travaux sera soigneusement étudiée de manière à limiter l'impact sur le trafic routier. Seuls les collecteurs présentant de graves défauts statiques (effondrement, dislocation, fissuration, trous, ovalisation, etc.) et/ou une insuffisance de capacité hydraulique, feront l'objet d'une reconstruction dite classique au moyen de pelles mécaniques. Ainsi, là où la structure du tuyau est analy-

sée comme saine, il sera procédé à une réhabilitation par la technique du chemisage (travaux sans tranchées).

La solution du chemisage est une technique rapide et économique qui permet de consolider durablement les faiblesses mécaniques d'une canalisation. La remise en état est effectuée au moyen d'une gaine en feutre tissé, munie d'une feuille imperméable et imprégnée, en usine, d'une résine polyester. Cette gaine est ensuite inversée par pression d'eau le long de la conduite défectueuse et durcie par polymérisation. Cette méthode permet d'assurer une parfaite étanchéité de la canalisation, sans joint, ni biez.

Ces travaux sont effectués sous contrôle d'une caméra vidéo, permettant en fin de chantier de s'assurer de leur bienfacture, notamment la parfaite adhésion de la membrane aux parois du collecteur existant. Ainsi, cette méthode est particulièrement avantageuse puisqu'elle permet de limiter les coûts induits en évitant de creuser des fouilles ouvertes, profondes, dans des artères à fort trafic.

Parallèlement à ces travaux, les raccordements d'eaux pluviales et d'eaux usées défectueux, qu'ils soient publics ou privés, sont assainis.

La liste des collecteurs indiqués dans le chapitre «estimation des coûts» demeure indicative. En effet, pour des raisons de coordination ou de planification, voire pour assurer une intervention prioritaire, le Service du génie civil pourra substituer un chantier par un autre.

Adéquation à l'Agenda 21

La nature intrinsèque des travaux proposés vise essentiellement à lutter contre les risques de pollution des eaux souterraines et des sols, ce qui répond à la protection active de l'environnement. D'autre part, la séparation des eaux permet, là où elle est préconisée, de renforcer l'efficience du traitement des eaux à la STEP et améliore sensiblement la qualité biologique et environnementale des cours d'eau.

Le choix des matériaux composant les canalisations s'est porté sur des éléments en PVC pour les diamètres jusqu'à 600 mm et en fibre de verre pour les diamètres supérieurs.

Ces éléments présentent de grandes qualités pour l'écoulement de l'eau, une bonne résistance du point de vue structurel et d'abrasion, ainsi qu'une facilité de mise en œuvre et d'entretien.

Le remblayage des fouilles et le béton d'enrobage des collecteurs sont composés de granulats issus de filières de recyclage de matériaux.

Estimation des coûts

Travaux de génie civil

Secteur rive gauche					Fr.
Régime unitaire				215 m	500 000
Rue du Diorama (I)	(R)	Ø 70	prof. 3,0 m	60 m	160 000
Rue du Diorama (II)	(C)	Ov. 60/90	prof. 3,0 m	95 m	200 000
Rue G.-Muller-Brun	(R)	Ø 40	prof. 3,0 m	60 m	140 000
Régime séparatif				350 m	1 050 000
Rue Sautter		EP/EU 50/30	prof. 3,0 m	120 m	370 000
Av. Godefroy et des Allières		EP/EU 45/30	prof. 2,5 m	230 m	680 000
Accompagnement de projets tiers					800 000
Secteur rive droite					
Régime unitaire				883 m	1 730 000
Rue Rousseau	(R)	Ov. 40/60 + 60/120	prof. 3,5 m	225 m	690 000
Rue Lissignol	(R)	Ø 50	prof. 3,5 m	56 m	130 000
Avenue Wendt	(C)	Ov. 40/60 + Ø 40	prof. 2,5 m	302 m	330 000
Avenue Wendt	(R)	Ø 30	prof. 2,5 m	237 m	460 000
Rue du Jura	(R)	Ø 40	prof. 2,5 m	63 m	120 000
Régime séparatif				277 m	620 000
Chemin des Sports		Ø 30	prof. 2,5 m	76 m	180 000
Avenue de Châtelaine		Ov. 40/60	prof. 3,5 m	201 m	440 000
Accompagnement de projets tiers					800 000
Sous-total génie civil:					5 500 000
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires (hors TVA)					
Raccordements des biens-fonds privés au collecteur public (y compris les honoraires de l'ingénieur civil, soit: 131 000 francs)					941 000
Sous-total travaux de génie civil à la charge des propriétaires:					941 000
Total travaux de génie civil:					6 441 000
Honoraires					Fr.
Ingénieur civil				12,1%	666 000
Ingénieur géomètre				1,5%	83 000
Huissier				0,5%	28 000
Héliographie				0,6%	33 000
Laboratoires, essais de matériaux				0,5%	28 000
Sous-total honoraires:				15,2%	838 000
Information – Communication:				0,6%	33 000
Coût total de la construction (HT)					7 312 000

Calcul des frais financiers	
I. Coût total construction (HT)	7 312 000
+ TVA (8% x 7 312 000 francs)= 584 960 francs arrondis à	585 000
II. Sous-total	7 897 000
+ Prestation du personnel en faveur des investissements (4% x 7 897 000 francs) = 315 880 francs arrondis à	316 000
III. Coût total de l'investissement (TTC)	8 213 000
+ Intérêts intercalaires (2,50% x 8 213 000 francs x 18 mois) / (2 x 12)	154 000
IV. Coût total brut de l'opération (TTC)	8 367 000
A déduire:	
– remboursement des propriétaires des bâtiments pour le raccordement au réseau public d'assainissement (coût estimé des raccordements privés au collecteur public 941 000 + TVA 8% = 1 016 280 francs) arrondis à	-1 016 000
– TVA récupérable sur la construction (6 371 000 x 8%= 509 680 francs) arrondi à	-510 000
V. Coût total net de l'opération (non compris la compensation financière du FIA)	6 841 000

Validation technique et financière des projets par le FIA

Conformément à l'article 10 des statuts du FIA fixant les compétences du fonds, les projets d'ouvrages et les plans financiers des équipements projetés seront soumis pour approbation, par l'intermédiaire des services de l'Etat (DETA-SPDE), au Conseil du FIA qui fixera le montant de l'octroi effectivement accordé à la Ville.

La présentation technique et financière des projets aux services de l'Etat est actuellement en cours pour les projets déjà identifiés et étudiés et le Conseil du FIA pourra être saisi très rapidement pour approbation. Pour les ouvrages en lien avec des interventions de tiers, non définies à ce jour, les projets seront présentés en temps utile afin de répondre au processus de validation du fonds et s'assurer de la prise en charge financière des investissements avant d'engager toute dépense.

Délai de réalisation

Le délai référendaire écoulé, les travaux pourront démarrer au plus tôt un mois après le vote du Conseil municipal et dureront consécutivement environ douze mois. La date de mise en exploitation prévisionnelle est fixée au printemps 2017.

La planification de ces travaux n'est pas toujours prévisible, s'agissant notamment des travaux d'opportunité en lien étroit avec des interventions de tiers ou des travaux d'urgence. Cependant, l'organisation envisagée prévoit l'engagement simultané de nombreux chantiers de tailles variées mais dans tous les cas coordonnés afin d'éviter ou limiter les impacts sur la circulation.

Intérêts intercalaires

La durée de l'opération étant de dix-huit mois, des intérêts doivent être pris en compte et sont inclus dans le chiffrage de la présente demande de crédit.

Recettes

Les travaux de raccordement des collecteurs privés au réseau d'assainissement doivent être réalisés dans le cadre de la planification générale des chantiers, afin de s'assurer de leur parfaite exécution sous le domaine public. Ainsi, tous les frais liés à ces raccordements seront engagés par la Ville de Genève, agissant en qualité de maître d'ouvrage, et seront ensuite facturés aux propriétaires privés riverains.

Conformément à l'article 66 de la loi cantonale sur les eaux (LEaux-GE – L 2 05), les raccordements des biens-fonds privés au réseau public d'assainissement sont à la charge des propriétaires. Ainsi les montants engagés sont assurés d'être remboursés une fois les travaux achevés. L'estimation financière de ces raccordements a été définie sur la base de ratios issus de retours d'expériences, soit un montant de 1 016 000 francs (TTC).

Financements spéciaux et préfinancements

Comme cela est expliqué en introduction, les investissements liés aux réseaux secondaires d'assainissement des eaux font désormais l'objet d'un financement indirect par le biais du FIA, en lieu et place des préfinancements. C'est pourquoi les demandes de crédits concernant ces dépenses d'investissement ne comporteront plus, sauf exception, de recettes d'investissement.

Déductibilité de la TVA: principes généraux et application

Lorsqu'une entité assujettie à la TVA réalise une vente, elle vend ses biens ou ses services toutes taxes comprises (TTC). Son chiffre d'affaires correspond au montant hors taxes (HT) de cette vente. La différence entre le TTC et le HT – la TVA collectée – est due à la Confédération (AFC-TVA). Lorsqu'elle fait un achat, l'entité soumise à TVA paye les montants TTC mais les charges supportées par

celle-ci sont hors taxes. La différence entre le HT et le TTC est donc un montant qui vient en déduction de la TVA collectée, c'est la TVA déductible. Quand le montant de TVA collectée est supérieur au montant de TVA déductible, ce qui est en général le cas puisqu'un assujetti TVA est censé faire des bénéfices pour être viable, l'entité verse la différence à la Confédération.

Dans le cas d'espèce du centre de coût «assainissement des eaux – Génie civil» qui est assujetti à la TVA, le chiffre d'affaires est représenté par le loyer versé par le FIA. Celui-ci est composé, d'une part, de la participation forfaitaire à l'entretien du réseau secondaire et, d'autre part, du remboursement des annuités d'amortissement des PR concernées y compris intérêts (taux OFL). Les achats soumis à la TVA sont composés de prestations de tiers (fonctionnement et investissement), eux-mêmes assujettis à la TVA.

Référence au 10e plan financier d'investissement 2015-2026 (p. 56)

Cet objet est inscrit au 10e plan financier d'investissement 2015-2026, sous le numéro 081.008.32 «PGEE – Interventions prioritaires, étape 1», pour un montant de 9 400 000 francs brut.

Budget de fonctionnement

L'exploitation des ouvrages rénovés est assurée dans le cadre des budgets ordinaires de la Ville de Genève. La réalisation de ce projet n'entraînera des charges d'exploitation supplémentaires que pour la partie liée à l'extension du réseau séparatif, soit 630 ml environ. Le coût moyen annuel plafond pris en compte par le FIA est de 11 francs TTC (10,20 HT) par mètre linéaire de collecteur. Ainsi, en termes de budget complémentaire, le Service du génie civil prévoira une somme de 6426 francs arrondie à 6400 francs HT, sur le groupe 314, entièrement compensé par un revenu équivalent provenant du FIA.

Dès le 1er janvier 2015, les charges d'exploitation (budget de fonctionnement) du centre de coût «assainissement des eaux» du Service du génie civil seront prises en charge par le FIA à concurrence de la participation forfaitaire à l'entretien mentionnée dans le paragraphe précédent, conformément à la convention d'entretien des réseaux publics d'assainissement liant la Ville de Genève au FIA.

Charges financières annuelles

La charge financière annuelle, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 30 annuités, se montera à 305 450 francs pour

l'investissement net de 6 841 000 francs relatif aux travaux de réhabilitation ou création de réseaux d'assainissement des eaux, déduction faite des recettes.

Cette charge financière annuelle est compensée par un loyer versé par le FIA à la Ville sur la durée d'amortissement du bien (cf. tableau «B. Impact annuel sur le budget de fonctionnement»).

Validité des coûts

L'estimation du coût des travaux est basée sur les prix unitaires moyens du marché actuel des travaux de génie civil. Les coûts sont en valeur 2015.

Les incertitudes conjoncturelles liées à l'évolution de la situation du marché des travaux de génie civil peuvent avoir une incidence de l'ordre de 15% sur les montants estimés.

Aucune hausse éventuelle des prix n'est comprise dans les montants estimés.

Autorisation de construire

Les travaux de reconstruction du réseau ou de mise en séparatif feront préalablement l'objet d'une requête en autorisation de construire auprès de la Direction des autorisations de construire (Etat de Genève – DALE).

Cependant, les travaux de chemisage, ou de réparations ponctuelles par robotique, peuvent suivre une procédure accélérée par l'envoi d'une lettre d'approbation auprès du service de la planification de l'eau de la Direction générale de l'eau (Etat de Genève – DETA).

Régime foncier

L'ensemble des travaux prévus par la présente demande de crédit sera réalisé sur le domaine public communal de la Ville de Genève (sections Cité, Eaux-Vives, Plainpalais et Petit-Saconnex).

Information publique

Avant le démarrage des travaux, un dépliant d'information aux riverains sera distribué au sein d'un large périmètre autour des secteurs d'intervention. Ce document contiendra des renseignements sur la nature des travaux, leur durée

et les mesures de circulation prises durant le chantier. Les éventuelles étapes de chantier nécessitant des modifications en termes de gestion de la circulation feront l'objet d'une information préalable.

Sur place, plusieurs panneaux de chantier seront installés, contenant des informations sur les travaux, leur durée, les nouveaux équipements réalisés, ainsi que les coordonnées principales des mandataires et entreprises adjudicataires des travaux.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service du génie civil.

La maîtrise d'ouvrage sera assurée par le Service du génie civil. La maîtrise d'œuvre sera confiée à des bureaux d'ingénieurs civils spécialisés.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement *(en francs)*

Travaux de réhabilitation ou création de réseaux secondaires d'assainissement, travaux coordonnés avec des tiers et travaux d'urgence sur le réseau d'assainissement

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires	666 000	8%
Travaux de génie civil	5 500 000	66%
Travaux de génie civil à la charge des propriétaires privés	941 000	11%
Frais divers (géomètre, huissier, laboratoire)	139 000	2%
Frais divers (héliographie, information et communication)	66 000	1%
Frais financiers (yc TVA)	1 055 000	13%
Coût total du projet TTC	**8 367 000**	**100%**

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné : Génie civil

CHARGES

		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales	6 400	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	305 450	
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	**311 850**	

REVENUS

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers (prise en charge entretien FIA)	6 400
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Remboursement FIA amortissements et intérêts	250 078
Total des nouveaux revenus induits	**256 478**

Impact net sur le budget de fonctionnement	**55 372**

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Récapitulatif

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes (y.c. TVA déductible)	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM : 2015	3 000 000	526 000	2 474 000
2016	5 367 000	1 000 000	4 367 000
Totaux	**8 367 000**	**1 526 000**	**6 841 000**

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984;

vu les articles 58, 60 et 84 de la loi du 29 novembre 2013 modifiant la loi sur les eaux du 5 juillet 1961;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 8 367 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 016 000 francs et la TVA récupérable de 510 000 francs, soit un montant net de 6 841 000 francs, destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 8 367 000 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2017 à 2046. Le financement est assuré par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), au moyen de loyers annuels qui seront comptabilisés dans le compte de fonctionnement du centre de coûts «assainissement des eaux» du Service du génie civil (groupe de comptes 452).

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Le président. En séance du bureau et des chefs de groupe, il a été décidé à l'unanimité de renvoyer directement cette proposition à la commission des travaux et des constructions.

Mis aux voix, le renvoi direct de la proposition à la commission des travaux et des constructions est accepté à l'unanimité (73 oui).

7. Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant de 880 600 francs, destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin (PR-1126).

Introduction

Pour accompagner le développement de l'arc lémanique et répondre à l'évolution des besoins de mobilité en transports publics notamment sur l'axe Genève-Lausanne, il est nécessaire de doubler la capacité des trains, d'augmenter leur cadence et d'agrandir les gares. Ce programme intitulé «Léman 2030» est le plus grand projet ferroviaire suisse des quinze prochaines années, avec un impact sur l'ensemble du réseau national.

A Genève, la gare de Cornavin doit être agrandie pour absorber la forte hausse du nombre de passagers (de 50 000 à 100 000 par jour) et éviter la saturation provoquée par la mise en service de Réseau express du Grand Genève. Ce sont deux voies ferrées supplémentaires qu'il faut construire à l'horizon 2025, ainsi que les espaces d'accueil des voyageurs. En parallèle au projet ferroviaire, il s'agira de réaménager les abords de la gare Cornavin, dans la double perspective de créer une interface à l'échelle de cette nouvelle infrastructure de transport, et d'opérer une restructuration urbaine du secteur.

L'objet de la présente proposition est une demande de crédit d'étude permettant de poser les bases du projet pour le volet urbain de cette importante mutation de la ville.

Le volet ferroviaire, bref rappel

En date du 1er juillet 2013, à l'issue d'une expertise menée conjointement, les Chemins de fer fédéraux (CFF), le Canton, la Ville et l'Office fédéral des transports (OFT) ont décidé unanimement de retenir l'option d'extension souterraine de la gare, au principal motif qu'elle permet de développer, dès sa mise en service, des fonctionnalités plus performantes que la variante en surface. Les études permettant de définir la nature du projet ferroviaire sont actuellement en cours, sous le pilotage conjoint des CFF, de l'Office fédéral des transports, du Canton et de la Ville de Genève. Les bases du projet ferroviaire devraient être fixées dans le courant du 2e semestre 2015. Le projet urbain pourra ainsi se développer, simultanément à la mise au point du projet ferroviaire, avec lequel il s'agira de coordonner les interfaces. Ces deux volets du projet se dérouleront donc en parallèle, dès 2016.

Le volet urbain

Si l'extension de la gare en souterrain évite la destruction de nombreux bâtiments riverains, une importante transformation des espaces publics sera néanmoins nécessaire pour accompagner la création de cette gare souterraine. En effet, les flux des passagers seront à la fois plus importants et différents. Le pôle intermodal doit être réorganisé non seulement pour intégrer physiquement les accès et nouvelles émergences de la gare, mais aussi pour répondre au doublement de la capacité de celle-ci. L'accessibilité de la gare et l'irrigation du quartier ont besoin d'évoluer, tout comme l'offre des transports collectifs. Outre l'intermodalité, il est nécessaire de renforcer aussi le caractère urbain du site à travers la qualité de ses espaces publics, de ses équipements, de son image et de son identité.

Plusieurs études sont et seront encore nécessaires pour définir les principes de transformation du site.

L'enjeu de ces études, qui concernent à la fois la mobilité et l'aménagement urbain, est de poser les conditions favorables à la fois à la réussite de la connexion des déplacements et à la valorisation de l'espace urbain. Il s'agit d'abord de remettre en relation la gare à la ville, la gare aux quartiers qui l'entourent, mais aussi d'améliorer certaines fonctions et d'augmenter les valeurs d'usage des espaces pour faire de ce pôle de la gare un véritable espace urbain majeur, à l'échelle de la ville.

Dans le cadre général de ce projet, le 31 octobre 2012, votre Conseil votait la proposition de crédit PR-968 d'un montant de 195 000 francs destiné à l'évaluation d'une extension en souterrain de la gare CFF de Cornavin et à sa comparaison avec l'option d'un agrandissement en surface. Cette première étude a permis de confirmer l'option d'une gare en souterrain.

Plus récemment, le 21 mai 2014, votre Conseil votait la proposition de crédit PR-1054 dont le volet portant sur la gare Cornavin représentait un montant de 350 000 francs. Ce budget a permis, en collaboration étroite avec le Canton (Direction générale des transports), de définir les conditions cadres pour l'évolution urbaine du site.

Il s'agit aujourd'hui de poursuivre la réflexion et de développer le projet de restructuration urbaine du secteur, en accompagnement du projet ferroviaire.

Exposé des motifs

Les études préliminaires menées jusqu'à ce jour avaient deux objectifs principaux:

– dégager les conditions cadres du projet urbain, c'est-à-dire définir à la fois les principes de réorganisation de l'interface multimodale et les principaux éléments de l'aménagement de l'espace public autour de la gare de Cornavin. Il s'agissait en outre d'identifier les effets probables dans un périmètre plus large;
– déterminer la procédure et le calendrier d'études urbaines en phase avec le développement du projet d'extension ferroviaire.

Le cadrage du projet urbain s'est effectué en deux étapes successives:

– une première étude exploratoire, étude d'orientation urbaine;
– un mandat d'études parallèles (MEP), dont l'objectif est de choisir une équipe de mandataires et un projet urbain.

L'étude d'orientation urbaine

L'étude d'orientation urbaine a été confiée à deux équipes de mandataires conjointes (architecte-urbaniste et ingénieur en mobilité). Elle a permis de mesurer les effets de l'extension ferroviaire et de définir les conditions cadres du projet urbain (son ampleur, son ambition, son échelle).

Dans sa première phase, elle a établi le diagnostic de la situation existante et l'analyse prospective des impacts du projet d'extension ferroviaire sur l'espace public aux abords de la gare.

Ceux-ci ont montré que:

– le pôle Cornavin sera mis sous forte pression par le doublement de la capacité ferroviaire à l'horizon 2025-2027;
– l'espace public actuel ne pourra pas accueillir ces nouveaux flux sans une adaptation importante du pôle de transports en commun et un réaménagement conséquent des espaces publics;
– tous les espaces existants, déjà saturés actuellement, laissent une faible marge d'évolution et de résolution des conflits d'usage;
– le piéton, principal usager du pôle, doit être remis au cœur du dispositif et retrouver les conditions favorables de son déplacement.

Dans sa seconde phase, l'étude exploratoire s'est attachée à l'élaboration d'un scénario global d'aménagement. Elle a permis de dégager de l'extension ferroviaire des opportunités de requalification urbaine. Les objectifs complémentaires retenus pour le projet de restructuration urbaine sont les suivants:

– requalifier les places Cornavin et de Montbrillant avec une priorité pour les piétons, pour les voyageurs des CFF et ceux des TPG;
– offrir des espaces publics en relation avec les rez-de-chaussée animés et les constructions voisines;
– revaloriser les passages urbains (passages de la Servette, des Grottes, de Montbrillant et des Alpes) dans leurs fonctions, leurs usages et leurs qualités urbaines et spatiales et les réaménager pour les rendre plus accueillants et moins dangereux;
– désenclaver le site en révisant le schéma de circulation automobile (transports individuels motorisés);
– désencombrer l'espace public autour de la gare en agissant notamment sur le stationnement des vélos et des deux-roues motorisées.

L'ensemble de ces conclusions, validées par tous les partenaires impliqués dans ce projet, constituent les conditions cadres du projet de restructuration urbaine qu'il s'agit maintenant d'initier.

Le mandat d'études parallèles

La poursuite des études dans le cadre de ce MEP permettra de définir l'image directrice et les principes fondateurs du projet de restructuration urbaine, qui consistera notamment à:
– élaborer l'image du projet urbain;
– formaliser un concept urbanisme-mobilité coordonné;
– définir les principes d'aménagement des espaces publics et autres espaces bâtis et non bâtis;
– poser les principes de requalification des fronts bâtis en lien avec les activités des rez-de chaussée des immeubles;
– localiser les nouvelles constructions et affectations;
– définir l'enveloppe budgétaire du projet urbain ainsi que l'échelonnement des dépenses dans le temps;
– identifier les différents secteurs stratégiques et les étapes pour la réalisation du projet, en corrélation avec le projet ferroviaire et les projets tiers;
– identifier les interfaces avec le projet ferroviaire notamment à travers les mesures à prendre durant le chantier de celui-ci et les conditions d'implantation des émergences futures de la gare.

Le résultat du MEP servira de base notamment à l'élaboration d'un plan directeur de quartier (PDQ). Cet outil de planification contractuelle, qui engage les autorités entre elles et permet de garantir une vision cohérente à l'échelle d'un

quartier, aura valeur de document de référence pour la conception et la mise au point des aménagements.

A l'issue du MEP, le groupe lauréat se verra confier le mandat d'élaboration du plan directeur de quartier, qui comprendra également la définition de toutes les actions et mesures permettant sa mise en œuvre, ainsi que le suivi des démarches.

Estimation des coûts

Expertise projet ferroviaire	
Partenariat Ville, Etat, CFF, part Ville de Genève (1/3)	160 000
Etude d'orientation urbaine	
Partenariat Ville, Etat, part Ville de Genève (1/2)	350 000
Mandat d'études parallèles	
– indemnisations des concurrents	580 000
– honoraires et frais des membres du collège d'experts	45 000
– expertises	50 000
– frais de reproduction et de conception graphique	15 000
– exposition publique des résultats: divers et imprévus	20 000
Etudes diverses à mener simultanément au MEP	100 000
Total brut HT	1 320 000
TVA	105 600
Total brut TTC	1 425 600
Dont à déduire	
Crédit de préétude PR-968	195 000
Crédit étude PR-1054	350 000
Soit total net TTC	880 600

cf. tableaux récapitulatifs des coûts en annexe.

Délai de réalisation

Dans l'état actuel de la planification générale de l'opération d'extension de la gare, les études concernées par la présente proposition du Conseil administratif seront menées dans le cadre du MEP dans le courant de l'année 2016.

D'autres études de projet suivront, qui feront l'objet d'une demande de crédit d'études. Elle sera présentée à l'issue du mandat d'études parallèles, une fois son résultat connu, qui permettra d'en déterminer l'ampleur, la nature et les montants.

Recettes

Aucune.

Référence au 10e plan financier d'investissement 2015-26 (p. 60)

Ces études sont prévues au 10e PFI en qualité de projet actif sous le N° 102.505.03 dans le cadre des diverses études d'aménagements liés à l'extension de la gare souterraine pour un montant total planifié de 3 000 000 de francs.

Budget de fonctionnement

A ce stade de préétude, il est impossible de l'évaluer.

Charges financières annuelles

Pour chaque étude suivie de réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. En l'absence de réalisation, l'étude sera amortie en trois annuités.

Service gestionnaire et bénéficiaire

Le service gestionnaire et bénéficiaire est la Direction du département des constructions et de l'aménagement.

Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et planification des dépenses d'investissement

Objet: Extension de la gare Cornavin, poursuite des études urbaines

A. SYNTHESE DE L'ESTIMATION DES COUTS

	Montant	%
Honoraires	815 370	92
Frais financiers (TVA)	65 230	8
Autres (à préciser)		
Coût total du projet TTC	**880 600**	**100**

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné: Direction des constructions et de l'aménagement

CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel		
31 - Dépenses générales		
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)		
36 - Subventions accordées		
Total des nouvelles charges induites	**0**	

REVENUS	
40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	0
Total des nouveaux revenus induits	**0**
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	**0**

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM: 2015	100 000	0	100 000
2016	700 000	0	700 000
2017	80 600	0	80 600
Totaux	**880 600**	**0**	**880 600**

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux à approuver le projet de délibération ci-après :

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert, au Conseil administratif, un crédit d'études d'un montant de 880 600 francs, destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme, à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 880 600 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le montant de 350 000 francs lié à la délibération votée le 21 mai 2014 (PR-1054, N° PFI 120.014.03) ainsi que le montant de 195 000 francs lié à la délibération votée le 31 octobre 2012 (PR-968), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif. Si les études sont suivies d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle de la réalisation et amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, les études seront amorties en 3 annuités.

Annexe: illustration du scénario urbain envisagé (provisoire, mars 2015).

Annexe 1 : Illustration du scénario urbain envisagé
(provisoire, mars 2015)

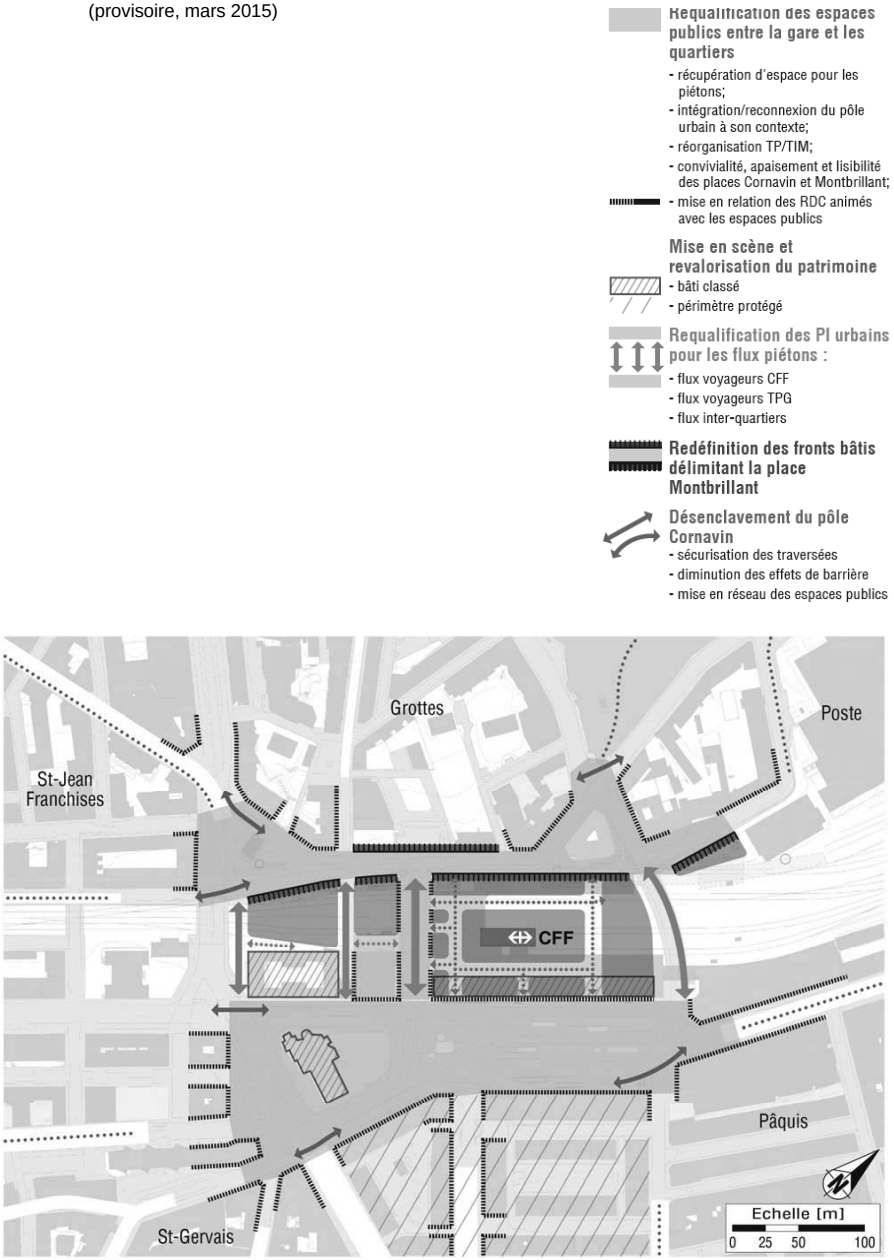

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont également décidé d'un renvoi direct de la proposition, cette fois à la commission de l'aménagement et de l'environnement. *(Le président lance la procédure de vote, mais le système de vote ne fonctionne plus.)* Manifestement, le matériel ne suit pas. Nous patientons dix secondes… En raison de ce souci informatique, nous voterons à main levée.

Mis aux voix à main levée, le renvoi direct de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté à l'unanimité.

8. Projet de délibération du 3 juin 2015 de Mme et MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier et Hélène Ecuyer: «Pour un mandat plus cohérent des membres de la commission des naturalisations» (PRD-103)[1].

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Exposé des motifs

L'actuel article 118, «Mandat des membres de la commission des naturalisations», est à la fois fortement restrictif et peu clair dans les termes employés. Si chacun, chacune comprend le principe de ne pas siéger deux années de suite à la commission des naturalisations, dans les faits, cette règle devrait s'appliquer essentiellement aux commissaires qui ont été titulaires une année entière.

Or, il arrive fréquemment qu'une personne démissionne, soit de la commission elle-même, soit de son groupe, soit du Conseil municipal, et qu'elle doive ainsi être remplacée en cours d'année, parfois à une date assez proche du renouvellement des commissions, qui a lieu lors de la première séance de chaque année législative, au mois de juin. Une personne peut ainsi être appelée à siéger un mois à la commission des naturalisations et se voir empêchée de poursuivre à cause d'une application stricte du règlement. C'est à l'évidence absurde et le bureau devrait avoir la possibilité d'accorder des dérogations, sur demande, aux intéressé-e-s.

Quant au fait que le ou la titulaire ne puisse se faire remplacer, il devrait être évident que cela concerne le remplacement du ou de la commissaire lors d'une séance. La formulation est toutefois ambiguë et elle mérite d'être précisée, certaines ou certains pouvant, de bonne foi, imaginer qu'un remplacement temporaire soit possible, en cas de démission par exemple, sans obtenir formellement le mandat de membre titulaire de la commission.

[1] Annoncé, 407.

Enfin, la pratique actuelle de transmission des dossiers au sein de la commission mérite d'être autorisée explicitement dans notre règlement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition de trois de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 118, «Mandat des membres de la commission des naturalisations», du règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève (LC 21 111) est modifié comme suit:

«Art. 118 Mandat des membres de la commission des naturalisations

»[1] Le mandat des membres de la commission des naturalisations est limité à une année, non renouvelable immédiatement, sauf dérogation accordée par le Bureau, notamment pour le ou la commissaire titulaire qui n'aurait pas siégé pendant une année entière.

»[2] Le ou la commissaire titulaire ne peut être remplacé-e lors des séances de la commission. En cas de démission du Conseil municipal, de retrait de la commission ou de décès du membre, le Bureau désigne un nouveau ou une nouvelle titulaire.

»[3] Le ou la commissaire titulaire est autorisé-e à déléguer le traitement d'une partie des dossiers de requêtes en naturalisation qu'il ou elle reçoit à une autre personne membre de la commission.»

Le président. Le bureau et les chefs de groupe ont décidé d'un renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement.

Mis aux voix à main levée, le renvoi direct du projet de délibération à la commission du règlement est accepté à l'unanimité.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Nous devrions maintenant traiter les motions d'ordonnancement qui ont été déposées, mais il y en a douze… Sur décision du bureau, nous allons donc lever la séance, Mesdames et Messieurs, puisque je vous rappelle que vous êtes attendus pour la distribution des ordinateurs au Palais Eynard. Nous reprendrons à 20 h 45. Je vous souhaite un bon appétit.

Séance levée à 18 h 45.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif 414

2. Communications du bureau du Conseil municipal 416

3. Election d'un membre par parti représenté au Conseil municipal pour faire partie du conseil de la Fondation de Saint-Gervais Genève – Fondation pour les arts de la scène et de l'image (statuts de la fondation du 12 avril 1995, art. 6) (RCM, art. 130, lettre B). 416

4. Questions orales 417

5. Pétitions. 443

6. Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 8 367 000 francs, dont à déduire la participation des propriétaires des biens-fonds concernés de 1 016 000 francs et la récupération de la TVA de 510 000 francs, soit un montant net de 6 841 000 francs, destiné à la réhabilitation ou la création de réseaux secondaires d'assainissement (PR-1125) 444

7. Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit d'études d'un montant de 880 600 francs, destiné à la poursuite des études urbaines liées à l'extension de la gare de Cornavin (PR-1126) 458

8. Projet de délibération du 3 juin 2015 de Mme et MM. Olivier Baud, Pierre Gauthier et Hélène Ecuyer: «Pour un mandat plus cohérent des membres de la commission des naturalisations» (PRD-103) 467

9. Propositions des conseillers municipaux 469

10. Interpellations 469

11. Questions écrites 469

Le mémorialiste:
Ramzi Touma